



Schéma Directeur Pluriannuel du Handicap (SDH)

2018 - 2022

Université d'Orléans
Château de la Source | Avenue du Parc Floral | BP 6749 | 45067 Orléans cedex 1
www.univ-orleans.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

PARTIE 1 : Les éléments communs personnel / étudiants 6

CHAPITRE 1 : L'accessibilité du bâti 6

CHAPITRE 2 : L'accessibilité numérique 15

CHAPITRE 3 : L'information et la sensibilisation 25

CHAPITRE 4 : La recherche et la formation 28

PARTIE 2 : Les éléments spécifiques 32

CHAPITRE 5 : La politique à l'égard des étudiants 32

CHAPITRE 6 : La politique RH 50

Annexe 1 Méthodologie d'élaboration du Schéma Directeur du Handicap

Annexe 2 Liste des acronymes ou abréviations utilisés

Annexe 3 Tableau récapitulatif de l'audit d'accessibilité (octobre 2009)

Annexe 4 Tableau financier des opérations réalisées entre 2009 et 2014

Annexe 5 Tableau récapitulatif (2009-2014) des améliorations de l'accès aux lieux publics. Levées de prescriptions par Accessmétrie après mise à jour par chargés d'opérations.

INTRODUCTION

L'université

Nombre d'étudiants 2016 – 2017	18 147
Nombre d'étudiants en situation de handicap	319 ¹
Effectif personnels	2 010
Nombre de personnels en situation de handicap (données 2017)	61, soit 3,1 % de taux d'emploi direct
Nombre de composantes	10
Contribution FIPHFP 2017	130 370€

La politique handicap de l'université d'Orléans

La politique en matière de handicap se conçoit, dans notre établissement, de façon globale. Elle concerne l'ensemble de la communauté universitaire, à savoir les étudiants et les personnels de l'ensemble de l'établissement, y compris les antennes, soit 61 agents en 2017, y compris les agents contractuels et 319 étudiants. De plus, elle englobe les questions d'accessibilité numérique, d'accessibilité des déplacements et du bâti, tout autant que les questions d'adaptation pédagogique, d'aménagement des examens, d'aménagements de postes et des conditions de travail pour les personnels. C'est à cette seule condition que l'inclusion des personnes sera bien conduite : à quoi sert par exemple pour un étudiant, de mettre les bâtiments en accessibilité s'il ne dispose pas d'enseignements et de supports adaptés à sa situation ?

Cette politique se doit d'être coordonnée par les chargés de mission handicap et portée par la direction de l'établissement (Présidence, Direction Générale des Services, Direction des Ressources Humaines, Direction du Patrimoine, Pôle Vie étudiante...).

¹ Il s'agit du nombre d'étudiants gérés par la Passerelle Handicap. Il est probable qu'il y ait plus d'étudiants en situation de handicap dans les faits.

Cette politique doit faire l'objet de concertation entre les différents acteurs de la communauté universitaire concernés. Chacun, à la place qu'il occupe. Ainsi, elle sera collectivement portée.

Notons qu'il existe déjà une convention dans laquelle onze entreprises de la région Centre Val de Loire s'engagent aux côtés des universités de Tours et d'Orléans et du rectorat pour mieux accompagner les élèves et les étudiants en situation de handicap. Il y a plusieurs volets à cette convention :

- Développer l'accessibilité aux formations en renforçant l'engagement mutuel autour des aides diverses (aide technique, action de sensibilisation, ...);
- Organiser un circuit d'information entre les entreprises partenaires, les collèges, les lycées et les deux universités de la Région Centre Val de Loire;
- Développer l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap.

Il s'agit d'une politique fédératrice qui impacte l'ensemble de la communauté universitaire.

Les principes généraux

Logique d'inclusion

Nous entendons par inclusion le fait que les personnes ont des besoins communs à tous et des besoins individuels. Il ne s'agit donc pas d'aborder la question sous l'angle d'une approche particulière à un groupe donné mais d'adopter une démarche globale.

Raisonner en amont

Sur l'ensemble des projets de l'université, de quelque nature qu'ils soient, il s'agit d'inclure en amont une réflexion sur le handicap. L'expérience montre qu'une réflexion *a posteriori* suppose des adaptations ultérieures souvent bien plus coûteuses que si cette réflexion est faite *a priori*. Dans ce domaine, il convient de veiller à ce que l'ensemble des cahiers des charges incluent de façon claire ce qu'il convient d'intégrer pour les personnes en situation de handicap et de veiller aussi à la prise en compte de cette dimension par les opérateurs qui y répondent. Dans le même ordre d'idée, une politique d'achats réservés doit être mise en œuvre. Il sera demandé au Service des Achats et de la Dépense de constituer un groupe de travail et de désigner un personnel relais au sein de son service afin d'identifier les secteurs d'achat pouvant être réservés à des entreprises adaptées (EA) ou à des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) dans l'objectif de contribuer à la réalisation des obligations de l'établissement en matière d'emplois réservés aux personnes en situation de handicap (unités déductibles).

La commande publique est un levier dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Aussi, certaines dispositions réglementaires (et particulièrement les articles 14 et 15 du

Code des Marchés Publics) offrent la possibilité que certains marchés ou lots d'un marché soient réservés à des EA ou à des ESAT ou structures équivalentes.

Raisonnement à partir de la situation de handicap

La méthodologie d'élaboration du présent schéma figure en annexe 1.

Le handicap, selon cette approche, ne se réfère pas à la dimension médicale mais à la situation dans laquelle se trouve la personne tenant compte de son environnement. Différents acteurs sont donc impliqués et une liste des abréviations et des acronymes utilisés est détaillée en annexe 2.

La mobilisation des différents porteurs implique une rédaction propre à chacun des chapitres traités, cette liberté d'expression ayant été conservée dans le document global.

Dans les chapitres qui suivent, nous reprendrons les conclusions des groupes de travail (cf annexe 1) et nous adopterons la trame suivante pour chaque thématique. Nous dégagerons les forces et les faiblesses, puis les opportunités et menaces. Nous mettrons en évidence les actions majeures et prioritaires à mettre en place et les indicateurs afférents.

PARTIE 1 : Les éléments communs personnels / étudiants

CHAPITRE 1 : L'accessibilité du bâti

Analyse stratégique

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Taux d'accessibilité : 46 %- Prise en compte des normes mais aussi de l'usage- Compétences internes en formation ergonomie de la motricité- Appuis de deux chargé(s) de mission- Une passerelle handicap (service d'accompagnement des étudiants en situation de handicap)	<ul style="list-style-type: none">- Affichages d'accessibilité des bâtiments à renforcer- Les ressources financières- Les ressources humaines de la Direction du Patrimoine (Service Immobilier et Technique)- L'étendue du campus Orléanais et éclatement de l'université sur plusieurs sites
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Agenda d'accessibilité programmée- Cofinancement du FIPHP	<ul style="list-style-type: none">- Recours des usagers- Autre choix du lieu d'études/de travail privilégié si taux d'accessibilité supérieur

Le patrimoine de l'université d'Orléans représente 230 000 m² de planchers pour une surface foncière de 105 hectares, répartis sur les 6 départements de la région Centre Val de Loire.

De ce fait, cela représente un site complexe à traiter quant à l'accessibilité des locaux et espaces de par sa configuration multi-sites, multidisciplinaire avec de nombreux espaces non bâtis à adapter, et des contraintes urbanistiques et paysagères contraignantes (plan d'urbanisme, espaces boisés classés, architecte des bâtiments de France, propriété intellectuelle des architectes ...).

En 2009, l'université s'est inscrite dans les obligations réglementaires issues de la loi du 11 février 2005 en réalisant un diagnostic technique sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux sites et bâtiments.

I – Etat des lieux au 1^{er} octobre 2009

La société Accèsométrie, attributaire du marché lancé, a procédé à l'audit d'accessibilité d'une trentaine de sites de l'université, soient 55 établissements recevant du public (ERP). Les visites se sont déroulées de mai à septembre 2009. Le diagnostic prend en compte des différents types de handicap et a consisté à auditer les sites suivants :

- | | |
|--|----------------------------------|
| 01. 1 Polytechnique Galilée | 17. Collegium Sciences bât 3IA |
| 01. 2 Laboratoire GREMI | 18. Collegium Sciences bât Amphi |
| 02. Polytechnique Vinci | 19. Maison Etudiant |
| 03. Collegium Lettres | 20. IUT Chartres |
| 04. ESPE Bourgogne | 21. Collegium Sciences bât STAPS |
| 05. ESPE St Jean | 22. ESPE Bourges |
| 06. Bibliothèque Droit | 23. Bibliothèque Bourges |
| 07. Bibliothèque Forum | 24. IUT Issoudun |
| 08. Collegium Droit | 25. IUT Châteauroux |
| 09. Bibliothèque Sciences Technique, STAPS | 26. C.E.S. Châteauroux |
| 10. Collegium Sciences bât Physique Chimie | 27. ESPE Blois |
| 11. Collegium Sciences bât S | 28. ESPE Blois |
| 12. Collegium Sciences bât N. Grelet | 29. IUT Bourges |
| 13. Collegium Sciences bât M. Royer | 30. IUT Orléans |
| 14. Collegium Sciences bât ICOA | 31. ESPE Tours |
| 15. Collegium Sciences bât Maths | 32. Extérieurs Campus La Source |
| 16. Collegium Sciences bât Administratif | |

La méthode élaborée, comporte 7 étapes décrites ci-après et permet d'étudier les conditions d'accès pour chacun des sites concernés, depuis les différents modes d'accès jusqu'aux différents fonctionnements du site :

- 1 – analyse fonctionnelle du lieu
- 2 – construction du schéma d'audit
- 3 – audit sur place
- 4 – calcul de l'indice d'accessibilité
- 5 – détermination et mise en évidence des obstacles critiques
- 6 – préconisation de solutions d'amélioration pour ces obstacles critiques
- 7 – mesure du niveau d'accessibilité obtenu après préconisations

Le relevé de conclusions définitif fait apparaître un taux moyen d'accessibilité de 36 % représentant à l'époque 1206 obstacles critiques à lever. Il est à noter que la société Accesssmétrie avait, en 2009, étudié plus de 10 000 sites (dont 32 sites pour l'université d'Orléans) faisant apparaître un taux moyen de 38 %.

Ce taux d'accessibilité moyen se répartit selon 3 grandes typologies :

- Accessibilité des abords
- Accessibilité des entrées
- Accessibilité de l'accueil

Le tableau synthétisant les résultats d'accessibilité pour les 32 sites audités est disponible en annexe 3.

1206 obstacles critiques ont été relevés, soit une moyenne de 37 par bâtiment, ce qui est relativement élevé, pour 2 raisons principales : surfaces élevées des bâtiments et surfaces non-bâties, et ancienneté de leur conception.

Les principaux obstacles rencontrés sur les 32 sites audités sont :

- L'absence ou la non-conformité des places de stationnement réservées
- Les cheminements extérieurs (revêtement, ressauts, traversées de chaussées)
- La faible largeur utile de passage des portes et les seuils non conformes
- L'absence ou la non-conformité des sanitaires adaptés à tous
- L'absence ou la non-conformité des mains courantes, l'absence de bandes podotactiles et marquage des nez de marche dans les escaliers
- L'absence de dispositifs de franchissement des escaliers
- La non-conformité des ascenseurs déjà installés (absence de sonorisation notamment)

II – Bilan des opérations réalisées entre 2009 et 2014

Le tableau récapitulatif des sites audités (annexe 1) a montré alors un besoin de près de 8 millions d'euros d'investissement nécessaires (valeur octobre 2009) pour rendre l'ensemble de notre campus universitaire accessible à 95%.

Les moyens financiers de l'établissement n'ont pas permis de dégager des montants aussi importants à court terme pour traiter l'ensemble des obstacles critiques.

Mais un travail assidu avec le chargé de mission handicap et la Passerelle Handicap a permis de mettre en place une politique pluriannuelle d'investissement depuis 2009. La stratégie a consisté à inscrire chaque année des réalisations d'aménagement basées sur des besoins concrets d'étudiants présents sur le campus. Ces besoins définis sur place avec chaque étudiant ont donné lieu à une planification de travaux facilitant les déplacements intra-campus (mise en conformité des cheminements entre les chambres de résidences universitaires, les bâtiments où les étudiants avaient cours, restaurants universitaires, bibliothèques, places de parking, maison de l'étudiant et aménagement des locaux où les étudiants sont présents : amphithéâtres, sanitaires ...). L'objectif de cette démarche a été de privilégier le qualitatif au quantitatif prescrit de manière réglementaire par le diagnostic. Parallèlement à cet objectif, lors de gros chantiers de réhabilitation ou de constructions de bâtiments neufs, ces derniers ont été mis en conformité par rapport à la réglementation en vigueur.

Ainsi, entre 2009 et 2014, près de 118 000 €/an ont été investis représentant la somme de près de 711 000 € pour plus de 60 opérations réalisées (tableau en annexe 4).

De ce fait, la vie quotidienne de nos étudiants et personnels s'est considérablement améliorée, mais le taux d'accessibilité émergeant du diagnostic de 2009 n'a pas beaucoup progressé (passage de 36% à 40% en 2014).

Il faut également noter que l'Etat a imposé aux établissements publics de se mettre en conformité, suite aux diagnostics obligatoires réalisés. Mais face aux montants financiers énormes que cela nécessite, les établissements peinent à rendre 100 % de leur parc accessible.

Sensibilisée aux problèmes du handicap de par ses fonctions, la Direction du Patrimoine fait également un effort quant à la prise en charge de plusieurs stagiaires, puis apprentis ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés, au sein de ses équipes techniques (ateliers, espaces verts et service logistique). De plus, une découverte des métiers de l'université va être organisée durant l'année 2017-2018 pour faire découvrir à un public de collégiens ces métiers des espaces verts et de

la logistique à l'université, en partenariat avec l'association ARPEJEH (Accompagner la Réalisation des Projets d'Etudes de Jeunes Élèves et Etudiants Handicapés).

III – Améliorations et objectifs attendus :

A – Contexte réglementaire.

La loi de 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées.

Cette loi vise désormais sans distinction, tous les types de handicap, qu'ils soient moteurs, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques. Elle rend essentielle la notion de chaîne de déplacement et de participation.

Le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 a fixé un délai de 10 ans pour la mise en conformité des Etablissements Recevant du Publics (ERP). Cette mise en conformité devra donc être effective avant le 1^{er} janvier 2015.

Pour répondre au retard pris par de nombreux Maîtres d'Ouvrage ou exploitants dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place par voie d'ORDONNANCE n° 2014-1090 datée du 26 septembre 2014 l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ce dispositif obligatoire s'impose à tout Maître d'Ouvrage et/ou exploitant dont le patrimoine d'ERP ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7- du Code de la Construction et de l'Habitation.

B – Les actions menées :

1 – Pour les ERP qui étaient conformes au 31/12/2014, l'université a transmis une attestation à la préfecture le 24/02/2015 pour les bâtiments :

- GEA / GMP (IUT 45)
- Centre Universitaire International pour la Recherche (Dupanloup)
- Centre Culturel (le Bouillon)

2 – Pour les ERP non conformes au 31/12/2014, l'établissement a missionné la Société Accèsmétrie (auteur du diagnostic initial de 2009) afin d'établir un Agenda D'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Le dossier Ad'AP devait réunir un ensemble d'informations nécessaires à la mise en accessibilité des ERP :

- Une présentation du patrimoine ainsi qu'une synthèse du niveau actuel d'accessibilité,
- Une programmation pluriannuelle d'investissement pour la mise en accessibilité,
- La liste argumentée des dérogations envisagées dans le cadre des travaux.

La mise en place de l'Ad'AP doit permettre de rendre accessible l'ensemble des ERP à tous. Pour cela, la mission comprenait l'élaboration des diagnostics d'accessibilité manquants, incluant :

- La description de la situation existante du patrimoine de l'établissement au regard des obligations définies dans la loi, ses décrets et arrêtés d'application,
- Les préconisations, par ordre de priorité, pour respecter ces mêmes obligations,
- L'évaluation financière des préconisations.

L'Ad'AP de l'université comporte 55 bâtiments (ERP) et la mission Ad'AP s'est articulée en 2 phases principales :

Phase 1 : réalisation des diagnostics manquants (nouveaux bâtiments ou bâtiments de 5^{ème} catégorie, non concernés par le diagnostic de 2009)

Bâtiments concernés par les diagnostics d'accessibilité manquants :

- OSUC – CNRS Orléans la Source – 5427 m²
- IRD – rue de carbone Orléans la Source – 809 m²
- Médecine Préventive – campus Orléans la Source – 526 m²
- Château Présidence de l'université – campus Orléans la Source – 1645 m²
- ESPE Chartres – Chartres 28 – 7884 m²
- ESPE Châteauroux – Châteauroux 36 – 3986 m²

Objectifs :

- Relever les non-conformités et obstacles à l'accessibilité, au regard de la réglementation en vigueur
- Décrire l'impact des non-conformités et obstacles sur la continuité de la chaîne de déplacement et de participation
- Mesurer le niveau d'accessibilité

Phase 2 : Préconisations et évaluations des coûts.

A partir du constat effectué lors de l'état des lieux, le prestataire a établi un descriptif de préconisations de mise en accessibilité, dont il a vérifié la comptabilité technique. Ces préconisations ont été accompagnées d'une évaluation des coûts.

Il s'agissait de décrire les aménagements, travaux, solutions nécessaires pour que l'ensemble des sites et des bâtiments respecte les dispositifs réglementaires définis par les textes en vigueur concernant les ERP.

Objectifs :

- Proposer des solutions adaptées pour chaque non-conformité et obstacle à l'accessibilité
- Hiérarchiser les préconisations par le biais d'un avis motivé
- Mentionner le ou les corps d'état devant être sollicité(s) pour la mise en œuvre des travaux (spécification du ou des lots concernés pour chaque préconisation)
- Indiquer le temps nécessaire à la réalisation de ces préconisations
- Evaluer le coût global des travaux
- Calculer l'impact de solutions retenues sur le niveau d'accessibilité (définition de l'Indicateur Accessibilité après réalisation de travaux et mesures sélectionnés)

En conclusion, l'Ad'AP de l'université présenté et adopté au Conseil d'Administration du 23 octobre 2015 et déposé en préfecture le 5 novembre 2015 a permis :

- 1) d'obtenir un délai supplémentaire, de 3 à 9 ans dans la mise en accessibilité des bâtiments. L'Ad'AP est formalisé au travers d'un dossier dont la réalisation incombe au maître d'ouvrage et/ou à l'exploitant des ERP existants,
- 2) de hiérarchiser la mise en accessibilité d'un patrimoine,
- 3) d'engager les travaux de manière pragmatique, avec pour principe fondamental *l'efficience de l'€ dépensé.*

La comparaison des diagnostics d'accessibilité entre 2009 et 2015 fait apparaître une programmation des travaux sur 9 ans avec une enveloppe moyenne de 370 k€ par an nécessaire à la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP de l'établissement :

<u>Diagnostiques initiaux - 2009</u>	<u>Mise à jour des Diagnostiques - 2015 :</u> (Travaux réalisés, ajustement normatif,...)
Nombre de sites diagnostiqués : 32	Nombre de sites diagnostiqués : 37
Nombre d'obstacles rencontrés : 1 206	Nombre d'obstacles rencontrés : 992
Montant total des préconisations : 7 938 560 € HT	Montant total des préconisations : 3 332 370 € HT

IV – Agenda d'Accessibilité Programmé :

A – Les actions menées de 2014 à 2017:

Le programme de travaux déposé par l'université d'Orléans a été réalisé en priorisant les lieux accueillant le maximum de public :

- service de médecine préventive, visité par tous les étudiants demandant des aménagements pour une situation de handicap et par les personnels,
- bibliothèques universitaires.

L'Ad'AP a également tenu compte des difficultés financières actuelles de l'établissement et repose sur une répartition continue des efforts financiers (environ 370 k€ par an).

Tableau financier opérations réalisées 2014 – 2016

2014

RU Lac/RU Forum aménagement chemin piéton	20 069,40 €
IUT Bourges rampe accès infirmerie	27 387,40 €
3IA/Tram chemin accès piéton	16 788,00 €
ESPE St Jean aménagement banque accueil	3 967,76 €
DEG aménagement trottoirs aplanissement bateaux	10 266,31 €
DEG amphitheâtre Pothier rampe	4 555,20 €
AIDER déménagement (4)	4 082,80 €
DEG Bat C trottoirs	8 003,56 €
	95 120,43 €

2015

ACCESSIBILITE PMR Extérieur amphis sciences	1 066,80 €
ACCESSIBILITE PMR Extérieur DEG	1 181,41 €
ACCESSIBILITE PMR Extérieur BU Sciences	2 633,41 €
ACCESSIBILITE PMR BU Sciences	2 049,60 €
ACCESSIBILITE PMR Extérieur DEG	4 716,00 €
ACCESSIBILITE PMR Extérieur Polytech	21 209,41 €
ACCESSIBILITE PMR extérieur Maison de l'Etudiant	46 506,00 €
METALLERIE RAMPE D'ACCES HANDICAP IUT Bourges	10 391,86 €
ELABORATION AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAM	27 900,00 €
	117 654,49 €

2016

CU Châteauroux porte automatique (réalisé)	5 568,00 €
programmation Ad'Ap	
BU DEG	44 880,00
BU Centrale (budgété 2016)	18 720,00
DEG	162 660,00
Médecine préventive (budgété 2016)	20 784,00
BU STAPS	66 840,00
Maison des étudiants + cône	37 080,00
ESPE Blois (budgété 2016)	18 840,00
	375 372,00 €

On peut noter qu'en 2015 l'établissement a veillé à l'accessibilité des cheminements extérieurs et qu'en 2016, en plus de la programmation, il a œuvré pour la réalisation d'une porte automatique au Centre d'Etudes Supérieures (CES) de Châteauroux. Cet équipement n'était pas nécessaire au sens de la norme en vigueur lors de la réalisation de l'Ad'AP mais la Direction du Patrimoine en accord avec la Chargée de Mission Handicap a veillé à la réalisation de ces travaux pour faciliter l'accès au site d'un étudiant en fauteuil lourdement handicapé. Depuis, une autre étudiante en fauteuil peut bénéficier de cet accès facilité. L'usage a ainsi pris le pas sur la norme.

Outre la programmation Ad'AP 2017, actuellement en cours de finalisation, l'établissement réalise actuellement le renouvellement des marquages des stationnements PMR sur tout le site afin de réaliser des économies d'échelle, de même que l'ajout des bandes podotactiles manquantes.

programmation Ad'Ap 2017	
BU DEG opération 6	44 880,00
COST Amphi (pris dans CPER)	
COST 3IA	40 656,00
COST STAPS (sans halle des sports)	110 892,00
BU Bourges	28 800,00
OSUC	88 572,00
COST Norbert Grelet	37 752,00
ME + cône (opération 19)	37 080,00
	388 632,00

B – Les actions programmées de 2018 à 2021:

L'AdAP prévoit les travaux suivants à venir pour les 4 prochaines années : fin de la 1^{ère} phase de 3 ans en 2018, puis 2^{ème} phase de travaux entre 2019 et 2021.

• **Période 1 – année 3: Année 2018**

Sites	Montant des travaux
03 - UFR Lettres	121 900 €
20 - IUT Chartres	48 890 €
24 - IUT Issoudun	72 290 €
01.2 - Laboratoire Gremi	20 300 €
11 - UFR Sciences - Bâtiment S	48 160 €
TOTAL	311 540 € HT

• **Période 2 – année 4: Année 2019**

Sites	Montant des travaux
22 - ESPE Bourges	19 100 €
01.1 - Polytechnique Galilée	67 650 €
05 - ESPE Saint-Jean	79 600€
14 - UFR Sciences - Bâtiment ICOA	65 500 €
25 - IUT Châteauroux	72 480 €
TOTAL	304 330 € HT

• **Période 2 – année 5: Année 2020**

Sites	Montant des travaux
15 - UFR Sciences - Bâtiment Mathématiques	79 000 €
27 - ESPE Blois 253 400 €	253 400 €
30 - IUT Orléans	0 € (Contrat Plan Etat Région)

TOTAL	332 400 € HT

- **Période 2 – année 6: Année 2021**

Sites	Montant des travaux
04 - ESPE Bourgogne	315 990 €
TOTAL	315 990 € HT

CHAPITRE 2 : L'accessibilité numérique

Préambule

Tant pour l'accessibilité numérique que pour l'accessibilité du bâti et des déplacements, il s'agit de penser ces questions en amont afin de limiter le surcoût lié au handicap, s'il existe. On estime que lorsque cette réflexion est menée en amont, les surcoûts sont de l'ordre de 5 %. Si la prise en compte de l'accessibilité se fait *a posteriori*, les surcoûts sont plus importants et, dans un certain nombre de cas, l'accessibilité pourrait s'avérer inenvisageable. Il faut donc insérer les questions d'accessibilité dès l'élaboration des cahiers de charges et les considérer comme prioritaires.

De plus, s'agissant de l'accessibilité numérique, il convient de mener des actions avec bénéfice pour toute la communauté universitaire, ce qui facilite aussi la recherche de sources de financement (non limitée à des financements handicap).

Analyse stratégique

Forces

- Portage politique fort : intersection de deux priorités politiques du Président et son équipe : le handicap et le numérique
- Un personnel à la DSI expert de l'accessibilité numérique et principalement affecté à ces questions. Il se forme également aux technologies de développement internes à la DSI pour implémenter au mieux l'accessibilité
- Des projets étudiants (stages et tutorats) menés dans les services de l'université et dans les laboratoires de recherche du campus en lien avec l'innovation technologique pour les personnes en situation de handicap
- Fiches regroupant les bonnes pratiques créées pour différents publics :
 - o WebDesign et multimédia
 - o Contributeur web
 - o Développeurs et intégrateurs

Cf. fiches sur Estrabox

Suivi et implémentation progressive de l'accessibilité pour les sites et applications web développées en internes (gestion des alias/forward)

- Veille sur les « dys » exercée par un enseignant-chercheur, (Philippe Godiveau) : il faudrait capitaliser sur cette force
- Un SCD bien mobilisé sur la question :
 - o sites Web accessibles
 - o Chaque BU est équipée de tables qui se relèvent et de téléagrandisseurs
- La passerelle possède du matériel en libre service, comme par exemples des boucles à induction magnétique portables (permet de lier son micro enseignant aux appareils auditifs des étudiants appareillés). Il conviendrait de le faire savoir davantage.

Faiblesses

- Les personnes en charge de la maîtrise d'œuvre ne sont pas suffisamment sensibilisées :
 - o Les informaticiens (DSI et hors DSI) pour la partie technique
 - o Les enseignants-chercheurs pour la production des contenus pédagogiques
- De la documentation ou des outils qui existent mais qui sont trop confidentiels, peu connus de la communauté universitaire
- Il y a très peu de ressources pédagogiques accessibles (sous-titrées)
- Encore peu d'enseignants sensibilisés au handicap
- Des formations « informatique » qui n'incluent pas de volet accessibilité.
- Pas de réflexe de mise en accessibilité des documents administratifs produits par l'université (ex. note gouvernance en scan image).
- Sensibilisation insuffisante des personnels administratifs notamment pour les postes d'assistant-e / secrétariat
- Pas de prise en compte de la diversité des handicaps. La mal/non voyance est en partie traitée car connue mais les autres handicaps le sont beaucoup moins. Par ailleurs, en apportant des solutions pour un handicap on peut occasionner une régression dans l'accès aux outils pour d'autres
- Manque de valorisation des actions réalisées. Cela pourrait avoir une force d'entraînement.

Opportunités

- Existence du CASIO (Cadre d'Urbanisation du Système d'Information de l'Université d'Orléans). Ce cadre rappelle les principes et bonnes pratiques à prendre en considération dans le cadre de l'évolution du SI et notamment dans la mise en place d'un nouveau logiciel. C'est un document qui pourrait être enrichi par des règles incontournables autour de l'accessibilité
- Refonte du site intranet en 2018 : intégrer l'accessibilité
- Application mobile en production en janvier 2018 :
 - Application qui sera accessible
 - Qui pourrait offrir une nouvelle opportunité pour proposer des accompagnements nouveaux
- Réseaux sociaux pour sensibiliser

- Via le CREAM, la possibilité en interne de produire des vidéos ou des capsules animées et d'accompagner les personnels dans les bons usages
- Partenariat permettant d'obtenir des financements d'entreprises pour sous-titrer des vidéos. Onze entreprises de la région Centre Val de Loire s'engagent aux côtés des universités de Tours et d'Orléans et du rectorat pour mieux accompagner les élèves et les étudiants en situation de handicap (pour plus de précisions, voir les prestataires externes partie Vie étudiante)

Menaces

- Coût et charge de travail liés à la mise en accessibilité de l'existant. Il faut noter que selon la loi nous avons une obligation de conformité (RGAA niveau 2, décret en attente sur la loi république numérique)
- Dépendance dans l'accessibilité numérique à des tiers ; exemple pour les personnels : produits de l'AMUE, catalogue public (HIP).
- Actions en justice de groupes d'utilisateurs qui ne pourraient pas accéder à des services numériques.

Actions déjà menées

- L'Université a pris l'habitude d'accueillir des stagiaires. Ces outils, s'ils ne sont pas tous aboutis, leur ont permis d'acquérir des compétences. En 2016/2017 notamment, deux stagiaires ont développé une application sous Android permettant aux personnes souffrant de basse vision ou de Troubles Spécifiques du Langage de pouvoir lire des livres électroniques. Cette action va être mise sur le store Android début 2018. Les démarches sont en cours.
- Une documentation relative à l'accessibilité pour écrans numériques existe ([http://celene.univ-orleans.fr/pluginfile.php/237068/mod_resource/content/2/Guide Moodle Handicap 2013.pdf](http://celene.univ-orleans.fr/pluginfile.php/237068/mod_resource/content/2/Guide_Moodle_Handicap_2013.pdf))
- Une veille est exercée par David Casson et la passerelle handicap concernant les solutions émergentes utilisables dans le contexte universitaire : Youtube en HTML5, France 2....
- Des audits de mise en conformité sont réalisés depuis plusieurs années par la DSI et sont accessibles sur la plateforme collaborative Estrabox:
 - o Canaux ENT
 - o Site Web institutionnel (RGAA prévu pour futur site web)
 - o Gestion alias/forward messagerie
 - o Annuaire
 - o Authentification CAS
 - o Estrabox

- Planifier une réunion (service plus en production)
- Rendez-vous étudiants étrangers

Les audits sont sur la plateforme Estrabox.

- Suite à ces audits, trois applications ont été rendues accessibles : AliasForward/ RDVGuichet et ImportEDTWeb...
- Le plan de formation intègre la sensibilisation à l'accessibilité Web dans un module contributeur web plus global
- Des conférences sont organisées sur la thématique, notamment en UE libre en Staps : Accompagnement d'un étudiant en situation de handicap (David Casson)
- Formations de Philippe Godiveau avec service formation et passerelle handicap. Deux espaces Célène sont animés par Philippe Godiveau : l'un à destination des étudiants, doublé par une adresse unidys@univ-orleans.fr, pour pouvoir répondre aux questions des étudiants DYS, leur proposer des moyens de compensation, etc... Un autre espace a été créé en 2015-2016 pour former les personnels de l'université : il s'agit d'une formation à distance de 4 semaines pour connaître et compenser les troubles DYS. Une journée d'échanges en présentiel est organisée. Le coût de ces formations est supporté par la convention entreprises citée précédemment.
- Formations Célène. Il est difficile de toucher tous les enseignants. Des réflexions sont en cours sur le sujet.

Actions à inscrire dans le schéma directeur, par thème

Thème 1 - Accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap

Objectifs

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle

- 1- Accueillir régulièrement des stagiaires dédiés à l'accessibilité à la DSI en lien avec la passerelle handicap
- 2- Créer une page dédiée sur le site Web pour indiquer les dispositifs existants dans l'établissement pour accompagner les étudiant-e-s en situation de handicap. Le SCD travaillera, comme annoncé, à la réalisation de cette action.
- 3- Valoriser et encourager l'organisation d'évènements visant à sensibiliser aux handicaps et notamment nos étudiant-e-s à participer à des concours sur l'accessibilité
- 4- Mettre en place des modules d'information et de sensibilisation aux handicaps proposés à des étudiants et des membres du personnel (présentiel et à distance). Par exemple, étoffer le cours sur les DYS en l'élargissant sur les handicaps et le rendre accessible à tous

Indicateurs de suivi

Nombre de postulants en situation de handicap / nombre d'admis en situation de handicap / nombre d'étudiants en situation de handicap / nombre de doctorants en situation de handicap / nombre de sortants en situation de handicap / nombre de diplômés en situation de handicap /

Thème 2 - Formation et recherche

Objectifs

Augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et de la recherche dans le domaine du handicap. Développement d'innovations pédagogiques, de programmes de recherche et de soutien aux initiatives entrepreneuriales, technologiques, pédagogiques au service du handicap.

- 5- Augmenter la captation vidéo sous-titrée ou captation audio des cours en fonction des handicaps des étudiants
- 6- Développer l'usage de la plateforme de cours Célène (Moodle) : gestionnaire de contenus pédagogiques en ligne qui permet de créer des cours et les structurer, y ajouter des ressources, créer et paramétrer des activités pédagogiques (parcours personnalisés, banque de questions, gestion de devoirs, forums...)
 - Lister les UE qui accueillent des étudiants en situation de handicap, prendre contact avec eux (passerelle + CREAM + correspondant TICE) et proposer un accompagnement individuel aux enseignants concernés
 - Transmettre les supports de cours en amont pour les étudiants bénéficiant d'un aménagement, ce qui permettrait de pouvoir anticiper les questions et des éventuelles difficultés. Transmission par l'enseignant ou par les accompagnants de la Passerelle Handicap si la technologie demandée dépasse la compétence de l'enseignant
- 7- Intégrer dans les formations des enseignants-chercheurs (notamment pour les nouveaux et les doctorants surtout depuis la mise en place du nouveau décret) une sensibilisation à l'accessibilité, les ressources disponibles à l'université etc.
 - Cours obligatoire pour les nouveaux titulaires arrivant à l'université et les doctorants
- 8- Développer l'accompagnement des enseignants dans la mise en accessibilité du contenu de leur enseignement
 - Encourager les enseignants à se former aux bonnes pratiques
 - Créer un référentiel didactique des bonnes pratiques à diffuser à l'ensemble des enseignants
 - Constituer une « valise » de l'enseignant dédiée à l'accessibilité avec formation de prise en main avec préconisation de procédures et d'outils ad hoc :
 - Chaine éditoriale pour la création de ressources pédagogiques SCENARI Opale, avec formation des enseignants et correspondants TICE
 - sous-titrage des vidéos, lecture en ligne de contenus ...
 - Inciter l'ensemble des enseignants à suivre la formation sur les bonnes pratiques d'accessibilité des supports pédagogiques et les encourager à créer leurs supports selon ces bonnes pratiques
 - Créer plusieurs documents pédagogiques accessibles de référence que l'ensemble des enseignants pourront dupliquer
 - S'appuyer sur le réseau des enseignants correspondants TICE pour essaimer les bonnes pratiques. Leur proposer une formation avancée
 - Former à l'accessibilité des documents numériques, proposées aux enseignants et aux personnels, animées par des enseignants référents notamment ;
 - possibilité de filmer ces formations

- proposer en compléments des formations en ligne sur l'accessibilité
MOOC FUN : <https://www.fun-mooc.fr/courses/inria/41012/session01/about>
- 9- Intégrer un volet *accessibilité* dans l'appel à projet « innovation pédagogique par le numérique » avec heures de conception pour des ressources accessibles
- 10- Créer un label interne identifiant les cours accessibles
- 11- Accompagner des enseignants et enseignants chercheurs pour répondre aux appels à projets des Universités Numériques Thématiques qui ont toutes un volet « accessibilité »
- 12- Développer et mettre en avant des projets de recherche en lien avec le handicap
 - Faire un focus « handicap et innovation » afin de mettre en valeur le sujet par une petite vidéo courte
 - Faire connaître les recherches en lien avec le handicap au sein de l'établissement pour créer des synergies, relayées en internes sur les écrans d'affichage dynamique sur la lettre de l'établissement et sur le site de l'université + écoles doctorales

Indicateurs de suivis

Nombre de personnels enseignants et enseignants-chercheurs formés aux bonnes pratiques de mise en accessibilité / Nombre de modules de sensibilisation aux situations de handicap réalisés et nombre de participants annuel / Nombre de doctorants en situation de handicap / Nombre de thèses en lien avec le handicap.

Thème 3 - Politique de ressources humaines en faveur des personnels en situation de handicap

Objectifs

Développer des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap

- 13- Faire la promotion de l'alias de messagerie (accessibilite.numerique@univ-orleans.fr) afin de simplifier la recherche d'aide pour les enseignants ou personnels confrontés à des publics en situation de handicap et en peine pour trouver des réponses adaptées.
- 14- Mettre à disposition la boîte à outils sur l'accessibilité numérique développée par la Passerelle Handicap, Philippe Godiveau, le CREAM et référent accessibilité de la DSI (voir axe « Accessibilité ») sur Célène.
 - communiquer sur son existence
 - améliorer les informations contenues
- 15- Mettre en place des modules d'information et de sensibilisation aux situation de handicap proposés à des étudiants et des membres du personnel ;
 - Possibilité de réaliser de petits clips vidéos pour présenter la passerelle, les différents handicaps, etc.
 - Relayer la campagne annuelle du FIPHFP par tous les moyens numériques à disposition (ENT, actualités, mails...)
 - Mettre en avant les parcours de réussites en faisant des portraits vidéo de membres de la communauté universitaire : personnels en situation de handicap, référents handicaps, enseignant, étudiants etc.
 - Proposer une version audio des documents destinés aux nouveaux arrivants

Indicateurs de suivis

Nombre d'utilisations de l'alias dédié à l'accessibilité numérique / Nombre de clips vidéo réalisés

Thème 4 - Accessibilité numérique

Objectifs

Développer l'accessibilité des services offerts par l'établissement. Amélioration de l'accessibilité du cadre bâti, des supports numériques, des ressources documentaires, de l'environnement numérique de travail, des contenus pédagogiques, ...

Accessibilité du cadre bâti

- 16- Créer sur le site web ou la future application des pages dédiées pour spécifier comment circuler dans chaque bâtiment suivant son handicap
- 17- Intégrer dans l'application mobile de l'université destinée aux étudiants un service qui permet de signaler si un lieu est accessible ou pas et si oui comment
 - Partenariat avec des entreprises spécialisées dans ces applis notamment *IWheelshare* <https://www.iwheelshare.com/>
 - une appli d'étudiants reprise par l'UTC est en cours de développement. Elle s'appelle GeoUTC (<https://moodle.utc.fr/mod/resource/view.php?id=75634>)

Accessibilité numérique

- 18- Nommer un référent accessibilité numérique (recommandé par la loi) et permettre des sollicitations directes pour son champ de compétence. Faire connaître son rôle (films ?)
- 19- Rendre accessible de l'ensemble des supports de l'université
 - Tendre à la généralisation de l'accessibilité des supports de communication internes/externes et les documents administratifs (charte Marianne ? / label e-accessibilité ?)
 - Intégrer les bonnes pratiques de mise en accessibilité des documents à la charte numérique de l'université
 - Inciter l'ensemble des personnels à s'inscrire aux formations sur les bonnes pratiques d'accessibilité
 - Mettre en place un suivi post formation
 - Informer les usagers sur les bonnes pratiques via une rubrique de l'ENT et le cours CELENE existant, créer une FAQ
 - Mise en valeur de l'espace de formation en ligne sur CELENE dédiée à l'accessibilité
- 20- Développer l'usage de la solution « SCENARI » qui permet de produire des documents structurés et accessibles, conformes aux normes d'accessibilité numériques imposées par la loi ;
- 21- Améliorer l'accessibilité des sites de l'université (coordination par le référent accessibilité de la DSI)
 - Vérifier l'accessibilité des sites internet de l'établissement (sites publics, ENT, Moodle, portail BU, sites de laboratoires, etc.) en poursuivant la démarche d'audit engagée. Le SCD sera candidat pour auditer à nouveau les sites.

- S'assurer également de l'accessibilité des ressources documentaires.
 - Faire un audit sur l'accessibilité des formulaires d'inscription et de réinscription en ligne.
 - Former les développeurs et les utilisateurs aux bonnes pratiques :
 - o Séminaires de formation pour les développeurs sur la création de documents accessibles en mêlant les publics et à l'échelle du territoire (université, formation initial et continue, partenariats LabO', etc ...).
 - o Pratiques de base et mise en œuvre assurée par référent accessibilité de l'université + intervenant extérieur sur demande de la DSI)
 - Agir pour organiser la pérennité de la démarche en cas de mises à jour des sites ou de nouveaux projets par les mêmes intervenants
 - Engager une démarche de vérification annuelle et de mises à jour régulières
 - Solliciter, dans le cadre des démarches d'accessibilité agiles de nos sites web, des personnes en situation de handicap pour préciser la définition des besoins, l'ergonomie.... Il s'agit de placer dans les développements pilotés par le DSI l'utilisateur en permanence au cœur du projet, pour s'assurer de l'adaptation du développement au besoin.
- 22- Créer un comité accessibilité pour encourager, entretenir les synergies inter-services visant à la mise en accessibilité générale de l'établissement. Cette instance serait complémentaire des comités existants (comité de pilotage communication par exemple).
- 23- Communiquer sur l'accessibilité et les bonnes pratiques à mettre en place
- Faire un reportage vidéo en mode « portrait » mettant en valeur les personnes qui utilisent les bonnes pratiques

Indicateurs de suivis

Nombre de sites web, supports pédagogiques, documents rendus accessibles chaque année /
 Nombre de personnels formés aux bonnes pratiques de mises en accessibilité.

Thème 5 – actions transversales

- 24- Créer un guide d'information et de sensibilisation aux handicaps destinés à l'ensemble de la communauté universitaire, multi supports
- 25- Organiser un évènement annuel de sensibilisation aux situations de handicap destiné aux étudiants et personnels de l'établissement, à l'occasion de la signature du Schéma Directeur Handicap par exemple avec des ateliers de découverte des différents handicaps, des outils existants et de mise en situation.
- 26- Créer une affiche « qu'est-ce que le handicap ? », indiquant les situations de handicap reconnues par la loi du 11 février 2005.
- 27- Mettre en place des informations spécifiques sur les écrans d'affichage dynamiques dans certains lieux « stratégiques » de l'université
- 28- Inclure l'accessibilité dans le cadre de la passation des marchés (photocopieurs et OCR natifs, par exemple).

Tableau de synthèse

Thème/domaine	Actions à mener	Pilote	Acteur(s) du projet	2018	2019	2020
1	1	Expert accessibilité numérique (DSI)	Passerelle handicap/DSI	X	X	X
1	2	Communication	DSI/Passerelle	X		
1	3	Passerelle handicap	Communication, Associations étudiantes, directions université suivant sujet	X	X	X
1	4	Chargé-e-s de mission handicap personnels et étudiants	Communication, associations, pôle vie étudiante, directions université suivant sujet	X	X	X
2	5	Chargée de mission handicap étudiant / VP « numérique et innovation pédagogique »	Enseignants, CREAM, passerelle handicap, services audiovisuel des composantes	X	X	X
2	6	Chargée de mission handicap étudiant / VP « numérique et innovation pédagogique »	Enseignants, CREAM, passerelle handicap, services audiovisuel des composantes	X	X	X
2	7	Présidente du Conseil ACadémique (CAC)	Enseignants, CREAM, chargée de mission handicap, DRH (formation)	X	X	X
2	8	Chargée de mission handicap étudiant / VP « numérique et innovation pédagogique »	Enseignants, CREAM, chargée de mission handicap, DRH (formation), correspondant-e-s handicap et Tice	X	X	X
2	9	VP « numérique et innovation pédagogique », VP CFVU	Chargée de mission handicap, CREAM, correspondant-e-s TICE	X	X	X
2	10	VP « numérique et innovation pédagogique », chargée de mission handicap	Expert accessibilité numérique, CREAM, correspondant-e-s TICE, enseignants, étudiants	X	X	X
2	11	VP « numérique et innovation pédagogique »	CREAM, correspondant-e-s TICE, enseignants	X	X	X
2	12	VP « commission recherche »	Ecoles doctorales, passerelle handicap, chargé-e-s de mission handicap, CREAM	X	X	X
3	13	Directrice communication	Chargé-e-s de mission handicap, passerelle handicap, DRH, DSI	X	X	X
3	14	Chargé-e-s de mission handicap	Passerelle handicap, CREAM, expert accessibilité numérique	X	X	X

3	15	Chargé-e-s de mission handicap, présidente CAC	DRH, CREAM, expert accessibilité numérique	X	X	X
4	16	Chargé-e-s de mission handicap	Communication, comité éditorial Web, DSI, SIT, VP « numérique et innovation pédagogique »	X	X	X
4	17	VP « numérique et innovation pédagogique », Chargée de mission handicap	DSI, SIT, expert accessibilité numérique	X	X	X
4	18	Chargé-e-s de mission handicap	CREAM, Communication	X		
4	19	Chargé de mission handicap, DGS	Communication, groupe communication, VP Qualité&organisation, Présidente CAC, SAD, DRH (formation)	X	X	X
4	20	Chargé-e-s de mission handicap	VP « numérique et innovation pédagogique », DGS, DRH (formation), VP CEFVU	X	X	X
4	21	VP « numérique et innovation pédagogique »	DSI, Expert accessibilité numérique	X	X	X
4	22	Chargé-e-s de mission accessibilité handicap	Expert accessibilité numérique, CREAM, DSI, passerelle handicap, composantes, labos	X	X	X
4	23	Chargé-e-s de mission accessibilité handicap	Communication, CREAM, enseignants	X	X	X
5	24	Chargé-e-s de mission handicap	Communication, CREAM, Expert accessibilité, passerelle handicap	X		
5	25	Chargé-e-s de mission handicap	Communication, CREAM, Expert accessibilité, passerelle handicap, étudiants ?, personnels ?	X	X	X
5	26	Chargé-e-s de mission handicap	Communication, passerelle handicap, étudiants ?, personnels ?	X		
5	27	Chargé-e-s de mission handicap	Communication, passerelle handicap, CREAM, DSI		X	
5	28	DSI	DSI, DAF (SAD)	X		

CHAPITRE 3 : L'information et la sensibilisation

Analyse stratégique

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Axe prioritaire du Président- Deux chargé(e)s de mission handicap en place- Données disponibles sur Célène- Un Vice-Président à l'accessibilité numérique et à l'innovation pédagogique- Un service dédié aux étudiants en situation de handicap (la Passerelle Handicap)- Référents handicap étudiants dans chaque composante- Correspondante handicap pour les personnels	<ul style="list-style-type: none">- Manque de visibilité des actions menées- Accessibilité des bâtiments non visible- Les ressources humaines et financières- Méconnaissance des outils et de leurs disponibilités
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Nouveau contrat d'établissement- Contractualisation avec le FIPHP- Mutation numérique (refonte site web, appli mobile, ...)	<ul style="list-style-type: none">- Difficultés financières de l'établissement

L'INFORMATION

Constat :

- 1) Manque de visibilité sur les services proposés
- 2) Difficultés pour atteindre le public via les hiérarchies

Objectif - Rendre plus visibles les services proposés.

Actions :

- Des pages web dédiées sur le site, affichage du détail des services proposés, de l'accessibilité des bâtiments (via l'application mobile de l'université), de chiffres clés sur les accompagnements.
- Diffusion de supports de communication ludiques sur le handicap.
- Film concernant un personnel de l'université déficient visuel (David Casson)

Objectif - Atteindre de façon efficiente les personnes en situation de handicap pour faire passer de l'information

Actions :

- Envoyer de la Présidence un message adapté via un « tous.univ ».
- Une expérience faite en 2017 via le « tous.univ » montre un nombre de réponses qui s'élève à 10, au lieu de 1 réponse en passant par un message envoyé via les responsables hiérarchiques.

Indicateurs :

- Nombre de connexions aux pages dédiées / Nombre de réponses aux questionnaires via le « tous.univ ».

On peut s'appuyer sur un alias déjà existant : accessibilite.numerique@univ-orleans.fr

Il est relié à un générateur de tickets GLPI, permettant d'avoir des statistiques.

LA SENSIBILISATION

Constat :

Manque de visibilité sur l'engagement de l'Université envers le handicap

Objectif - Renforcer la visibilité de l'engagement à travers une communication récurrente

Actions :

- Communiquer régulièrement sur tous les supports à disposition
- Afficher les prestations/services proposés en lien avec le CROUS sur un support commun « accessible »
- Communiquer chaque année pendant la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEPH) lors de la 3^{ème} semaine de novembre (newsletter, écrans dynamiques)

Objectif - Mieux faire connaître « Les différents handicaps »

Action : Informer à travers une communication adaptée sur le handicap visible et le handicap invisible (85 % des handicaps sont non visibles), ainsi que la survenue du handicap en cours de carrière.

Description des moyens :

- Promouvoir le service Action Sociale piloté par Sophie Leclercq dans les composantes
- Créer une vidéo telling (en cours de réalisation sur les troubles DYS grâce à Philippe Godiveau, spécialiste des Troubles Spécifiques du Langage)

- Sensibiliser l'ensemble des personnels lors de la journée d'accueil
- Sensibiliser les équipes à l'arrivée d'une personne en situation de handicap, qu'il s'agisse d'un personnel ou d'un étudiant tout en préservant la confidentialité. L'équipe de direction du SCD informe ses personnels sur la démarche RQTH et organise dans chaque bibliothèque des réunions de sensibilisation. Les équipes du SCD travaillent sur le thème du handicap et restent ouvertes à toute nouvelle action
- Espace web dédié
- Informations régulières dans la newsletter des personnels et des étudiants
- Mise en ligne régulière d'actualités sur le sujet
- Rubrique dédiée dans l'Espace RH de l'Intranet
- Appui d'une ergonome en formation par alternance à la Passerelle Handicap. Cela représente un véritable gain pour la communauté universitaire (depuis 2009, 6 stages de master ergonomie de la motricité et 1 apprentissage).

Indicateurs :

Nombre de vues de la vidéo – Nombre de connexions – Nombre d'articles publiés dans les newsletters. Nombre d'actualités.

CHAPITRE 4 : La recherche et la formation

Outre l'insertion professionnelle, l'université a pour mission essentielle l'enseignement et la recherche. A ce titre, il convient de s'appuyer sur les ressources existantes (cours / formations sur ou en lien avec le handicap, travaux de recherche en la matière, ces derniers pouvant d'ailleurs alimenter les cours et les formations).

Analyse stratégique

Forces

- Priorité du président de l'université pour son mandat
- Formation : certains projets d'études des étudiants sont en lien avec le handicap (comme par exemple en ergonomie : analyse d'activités et capitalisation des préconisations dans la formation ; ou encore en informatique pour le développement d'outils de navigations internet pour déficients visuels)
- Formations dans lesquelles les enseignants font de la recherche et peuvent réinvestir leur recherche dans les champs de formation (comme par exemple : activités physiques pratiquées différemment peuvent être réinvesties dans les centres de rééducation, notamment par l'intermédiaire de la licence APAS – Activités Physiques Adaptées et Santé)
- Elaboration du Schéma Directeur Handicap : des discussions s'engagent autour du handicap.

Faiblesses

- Pas de recensement global des activités d'enseignement et de recherche en la matière
- Un petit groupe de chargés de valorisation pourraient accéder à tous les projets de recherche déposés en lien avec le handicap mais une requête associée serait trop fastidieuse
- Segmentation des recherches, pas beaucoup de liens entre des thématiques différentes qui pourraient gagner à travailler ensemble (en interne).
- Peu d'enseignants-chercheurs et de doctorants en situation de handicap : il faut partir des candidats pour aller vers le recrutement des enseignants-chercheurs

Opportunités

- Beaucoup de conventions avec les instituts médico-sociaux : handisport et sport adapté.
- Résidents d'établissements qui viennent faire des séances de sport adapté à l'université
- 4^{ème} plan autisme pour synthétiser et valoriser les travaux et aménagements mis en place sur ce thème. Mise en synergie du 4^{ème} plan autisme avec des travaux de recherche.
- Soutien du FIPHFP pour des étudiants en situation de handicap en apprentissage
- Travail à développer avec le domaine médical notamment grâce à Orléans Grand Campus qui fait également intervenir le Centre Hospitalier Régional d'Orléans
- L'école des masseurs-kinésithérapeutes (IRFMK) est intégrée à l'université l'année prochaine.
- La volonté des organismes de se fédérer autour du handicap à La Source permettrait de tisser des liens partenariaux : travail avec les partenaires extérieurs
- Travail avec des acteurs locaux de la recherche (grand campus, ComuE)
- Les possibilités de déduction d'unités manquantes permettent de prévoir des recrutements pour aider les personnes en situation de handicap, comme les apprentis de formation en ergonomie (dépenses déductibles)

Menaces

- Peu de chercheurs qui travaillent dans ce champ et appartenant à des organismes différents, l'indépendance de ces organismes peut nuire à la recherche plus globale
- La soutenabilité de l'offre de formation étant contrainte, certaines formations en lien avec le handicap pourraient voir leur nombre d'heures diminuer.

Les formations sur le handicap ou en lien avec le handicap

Plusieurs formations de l'université d'Orléans sont en lien avec le handicap et tendent donc à améliorer la sensibilisation et la compréhension de situations de handicap. Ce tableau ne se veut pas exhaustif.

Composante impliquée (partenariat éventuel)	Thématique
Lettres Langues Sciences Humaines (Visuel Langue des Signes Française)	<ul style="list-style-type: none">• Option de Langue des Signes en Sciences du Langage depuis la L1 jusqu'au M2 (niveau B1.2 du CECRL)• Unité d'Enseignement Libre LSF (chaque semestre)• Troubles Spécifiques du Langage
ESPE	<ul style="list-style-type: none">• Troubles de la Sphère Autistique• Troubles Spécifiques du Langage

Collegium Sciences et Techniques – STAPS	<ul style="list-style-type: none"> • Activités Physiques Adaptées et Santé • Ergonomie de la motricité (IDEFI REMIS)
Collegium Sciences et Techniques – informatique	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité numérique
IUT - informatique	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité numérique

On peut noter la synergie possible entre le pôle excellence handicap du CREPS de Bourges et la formation STAPS (ouverture septembre 2018).

Comme cela a été détaillé dans le chapitre 2 sur l’accessibilité numérique, l’évolution des formations de l’enseignement supérieur tend à l’hybridation des cours avec une partie présentielle pour les étudiants et une partie de travail grâce à l’environnement numérique de travail Célène (supports de cours sous différents formats mais aussi travail collaboratif, évaluations, etc...).

Avec le développement de ce type de ressources, comme avec le développement des ressources documentaires, l’accessibilité est un véritable enjeu et l’université peut s’appuyer sur un service dédié (CREAM) et des ingénieurs pédagogiques pour l’aide à la conception de ces contenus. Notamment, l’utilisation de la chaîne éditoriale Scenari prend en compte nativement l’accessibilité numérique (cf chapitre accessibilité numérique).

La recherche dans le domaine du handicap

Une vision globale sur toutes les activités de recherche menées dans les laboratoires du campus, ayant pour co-tutelle l’université est difficile à obtenir. Toutefois, certaines peuvent être listées ci-dessous (tableau non exhaustif).

A noter, les partenariats ne sont pas indiqués avec d’autres laboratoires hors campus d’Orléans, comme c’est souvent le cas dans les projets soutenus par la Région Centre Val de Loire. Les laboratoires listés ne sont pas forcément les porteurs du projet de recherche.

Laboratoire (labo orléanais partenaire)	Thématique
LIFO	<ul style="list-style-type: none"> • Troubles de la Sphère Autistique (India Rose, ...) • Accessibilité numérique
Laboratoires partenaires de l’ESPE	<ul style="list-style-type: none"> • Troubles de la Sphère Autistique • Troubles Spécifiques du Langage
INEM	<ul style="list-style-type: none"> • Troubles de la Sphère Autistique (X fragile)
LEO	<ul style="list-style-type: none"> • Insertion Professionnelle des déficients visuels
PRISME	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité du bâti (aide à la navigation) • Santé (mobilité des malades Parkinson)
ICMN	<ul style="list-style-type: none"> • Santé (réparation osseuse)
ICOA	<ul style="list-style-type: none"> • Santé (synthèse de composés actifs)
CBM (ICMN)	<ul style="list-style-type: none"> • Santé (vectorisation de principes anti-tumoraux)

Afin de pouvoir recenser ces activités de recherche, il pourrait être intéressant d’ajouter une métadonnée dans les dépôts de projet de recherche (Région, ANR, etc...). Cela permettrait au Service du Partenariat et de la Valorisation (SPV) de pouvoir faire une simple extraction pour suivre l’évolution du nombre de projets de recherche financés en lien avec le handicap.

De même, participer à la réunion annuelle des directeurs d'unités permettrait d'atteindre un double objectif : les sensibiliser au handicap et recenser les projets de recherche en lien avec le handicap.

Les politiques handicap du CNRS, de l'INRA (qui sont souvent associés à l'université pour la tutelle des organismes de recherche) sont très volontaristes et une synergie serait bénéfique pour le maintien dans l'emploi ou le recrutement de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs en situation de handicap. De même, le recrutement de doctorants en situation de handicap peut également se faire par recours à la voie contractuelle.

Enfin, dans cet objectif de renforcer la synergie entre les acteurs de la santé et de la formation dans ce domaine en région Centre Val de Loire, un groupement d'intérêt scientifique (GIS) a été approuvé par le CA du 7 Avril 2017. Le Collegium Santé Centre-Val-de-Loire (CSCVL) a pour objet de fournir un cadre de fonctionnement organisationnel souple, destiné à favoriser les interactions et la mise en œuvre de projets autour des questions de santé et de formation dans le domaine du médical et du paramédical en région Centre Val de Loire. Il regroupe autour du Conseil Régional, les principaux acteurs académiques impliqués dans ce domaine (Universités, CHRU, CHRO, écoles paramédicales...).

Le Collegium santé a pour objet, dans le domaine de la formation théorique, de tout mettre en œuvre pour que chaque formation suive un cursus de type LMD. Dans le domaine de la formation pratique, il s'agit de définir les terrains de stages de qualité en adéquation avec les maquettes de formation et les besoins de maillage territorial. Enfin en matière de recherche, il s'agit d'ancrer les formations au sein des laboratoires de recherche, de contribuer à répondre aux exigences des masters et doctorats et de faire progresser la recherche en valorisant le tissu économique et social de la région. En effet, la valorisation des formations dans le domaine de la santé passe, sans doute, par une intégration plus forte de la recherche tant pour les étudiants que pour les enseignants.

PARTIE 2 : Les éléments spécifiques

CHAPITRE 5 : La politique à l'égard des étudiants

BILAN – ETAT DES LIEUX – ANNEES 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017

Organisation - Moyens humains et matériels

I- La Mission Handicap

Fabienne Méducin est Chargée de Mission « Handicap et égalité des chances auprès des usagers » au sein de l'équipe présidentielle depuis septembre 2014. Elle a pour objectifs principaux de :

- Développer l'accueil, l'accès aux savoirs et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap ;
- Développer l'accessibilité aux lieux et aux services de l'université sur tous ses sites.

Depuis septembre 2011, David Casson, référent accessibilité numérique de l'université est rattaché à la Mission Handicap. Il travaille sur l'accessibilité du site internet de l'université, sur les outils mis à disposition des étudiants et du personnel ainsi que sur tous les développements autour de l'accessibilité qui font appel au numérique. Il a également une fonction de veille technologique concernant l'évolution des outils numériques.

II- Le Pôle Vie étudiante et la Passerelle Handicap

Le Pôle Vie étudiante est rattaché à la Direction Générale des Services. Placé sous la Direction d'Isabelle Foucault depuis septembre 2017, il a pour mission transversale de favoriser la qualité de vie des étudiants et des personnels sur le campus, de contribuer à son dynamisme et son attractivité. Au sein du Pôle Vie étudiante, **le service culturel** favorise l'accès de tous à la culture, il accompagne les pratiques et les créations culturelles et artistiques. Le **service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante** soutient les étudiants dans leurs projets et les encourage à en devenir acteur. Certains projets associatifs ou programmations culturelles sensibilisent au handicap.

La Passerelle Handicap est quant à elle le support logistique et organisationnel de toutes les actions menées par l'université en faveur des étudiants en situation de handicap. Ce service d'accueil et d'accompagnement est composé de trois personnes :

- Bruno Depussay, chef de service, responsable d'accueil et d'accompagnement, évalue les besoins des étudiants (études et examens) et assure les fonctions de coordination ;
- Stéphane Courtin, chargé d'accompagnement, met en œuvre les aménagements d'études et d'examen ;
- Brigitte Bardon, assistante administrative, assure l'accueil, le support administratif, organisationnel et financier de la Passerelle Handicap.

La Passerelle Handicap occupe une surface de 100m² entièrement accessibles au cœur du campus dans la Maison de l'Étudiant.

Elle dispose d'un lieu convivial d'échanges et de travail équipé de postes informatiques et d'outils adaptés (téléagrandisseur, machine à lire, synthèse vocale...).

III- Les référents de la Passerelle Handicap

Afin d'améliorer l'articulation entre le service, la scolarité des composantes ou des antennes, les enseignants et les étudiants, des référents enseignants et administratifs de la Passerelle Handicap ont été créés. Ils sont présents dans chaque composante et sites distants (Chartres, Bourges, Issoudun, Châteauroux, Blois, Fondettes).

Ils jouent un rôle clé de facilitateur de la mise en œuvre des dispositifs d'accueil et d'aménagements d'études et d'examens des étudiants en situation de handicap. Ils peuvent également aider au repérage des étudiants en difficultés. Cet appui, interne à la composante, permet une adaptation au plus près de l'environnement de l'étudiant en prenant en compte les spécificités de la structure. Il assure une meilleure coordination des services, dans l'objectif d'accompagner au mieux l'étudiant dans son projet de formation et de renforcer son autonomie.

Un référent handicap est également présent à la Direction de l'Orientatation et de l'Insertion Professionnelle au sein de la Maison de l'Étudiant, à la Direction des Relations Internationales, au Service Hygiène et Sécurité, à la Direction du Patrimoine, au SEFCO et au CROUS, de même que dans les bibliothèques universitaires.

Au total, la Passerelle Handicap rassemble maintenant 42 référents.

Activités d'accueil et d'accompagnement

I- La mise en place des aides et des aménagements

➤ La Passerelle Handicap a pour missions :

- L'accueil et l'information des étudiants en situation de handicap : écoute des demandes des étudiants, évaluation de leurs besoins spécifiques ;
- La mise en place des conditions de leur accès aux études et aux diplômes : personnalisation des parcours en lien avec les équipes pédagogiques, aide aux études, aménagement des examens, adaptation des documents pédagogiques, prêt de matériel spécialisé ;
- La mise en place de services de la vie quotidienne étudiante : aide aux déplacements et aux repas, accompagnement dans les démarches administratives, aide à l'obtention de logement adapté, promotion des rencontres étudiantes...

Pour exercer ses missions et mettre en œuvre les aménagements d'étude et d'examen, la Passerelle Handicap recrute des étudiants : preneurs de notes, secrétaires d'examen, accompagnateurs, soutien pédagogique... Ces contractuels étudiants sont environ une soixantaine par an.

➤ Le médecin du service de santé universitaire, agréé par la CDAPH, émet un avis médical préalable à la mise en place des aménagements.

- Depuis la rentrée 2017, la Passerelle Handicap accueille une apprentie en ergonomie de la motricité en alternance. L'objectif de ce recrutement est de permettre l'analyse de l'activité réelle d'étudiants, en particulier déficients visuels, pour co-construire les aménagements et ainsi lever les freins à leur mise en place.
- L'équipe plurielle définit et valide les modalités de mise en place des aménagements d'examens et d'études proposés aux étudiants en situation de handicap, et accompagne l'étudiant dans la formulation de son projet de formation.
Elle peut être activée en amont de l'université (par le lycéen, le référent handicap du second degré ou toute autre personne ressource si l'étudiant est mineur) et à l'université.

L'équipe plurielle se réunit au moins une fois tous les deux mois entre octobre et juillet. Le nombre exact des réunions dépend du nombre de cas à étudier et de la complexité des aménagements à mettre en œuvre.

Elle est animée par la Chargée de Mission « Handicap et égalité des chances auprès des usagers » nommée par le Président de l'université.

II- L'accompagnement des étudiants dans leur projet d'études et leur projet professionnel

Afin de répondre plus efficacement aux besoins des étudiants, la Passerelle Handicap travaille en collaboration étroite avec de nombreux services de l'université et partenaires externes.

Avec la maison de l'étudiant : faisant le constat que les étudiants en situation de handicap avaient des difficultés à s'insérer professionnellement, la Passerelle Handicap et la Direction pour l'Orientation et l'Insertion Professionnelle (DOIP) ont décidé en 2012 de renforcer leur partenariat, notamment par la désignation d'un référent handicap au sein de la DOIP. Son rôle est de proposer des actions qui visent à faciliter l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap, de les rencontrer lorsqu'ils le souhaitent et de faire le lien entre les deux services.

- L'information et l'orientation des lycéens et étudiants en situation de handicap :
Un questionnaire a été adressé aux étudiants suivis par la Passerelle Handicap en juin 2013 afin de connaître leurs besoins en termes d'orientation et d'insertion professionnelle. Avec un taux de réponse de 54 %, l'étude a démontré que les étudiants, majoritairement en licence à l'époque, ne pensaient pas avoir besoin de la DOIP car leur projet d'études était déjà défini. Par ailleurs, la DOIP et la Passerelle Handicap sont régulièrement présentes ensemble sur des forums d'orientation. C'est le cas par exemple au Forum de l'Orientation d'Orléans qui regroupe les 10 composantes de l'université. De même, la DOIP et la Passerelle Handicap informent les lycéens et étudiants lors des forums dédiés aux jeunes en situation de handicap tels que le « Forum des métiers » organisé par l'association ARPEJEH. Les conseillères d'orientation-psychologues (COP) de la DOIP rencontrent régulièrement des étudiants en situation de handicap pour les aider à affiner leur projet professionnel et leur parcours universitaire en conséquence.
- L'aide à l'insertion professionnelle des étudiants handicapés :
En ce qui concerne les problématiques d'insertion professionnelle, il s'avère que les thématiques soulevées par les étudiants handicapés dans l'étude sont les mêmes que les étudiants valides (connaissance du marché de l'emploi et préparation à l'entretien

d'embauche). Celles-ci sont traitées dans des ateliers gérés par la DOIP dans les composantes. Ces ateliers peuvent être complétés par des entretiens individuels si besoin. Cependant, la question du handicap dans le monde professionnel (quand et comment parler du handicap ?) ressortait du questionnaire (27 % des réponses). C'est pourquoi une formation spécifique a été mise en place.

Depuis 2014, une convention a été signée avec des entreprises de la région, le rectorat et l'université de Tours, l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap fait partie des axes forts de ce partenariat (voir partenariats externes).

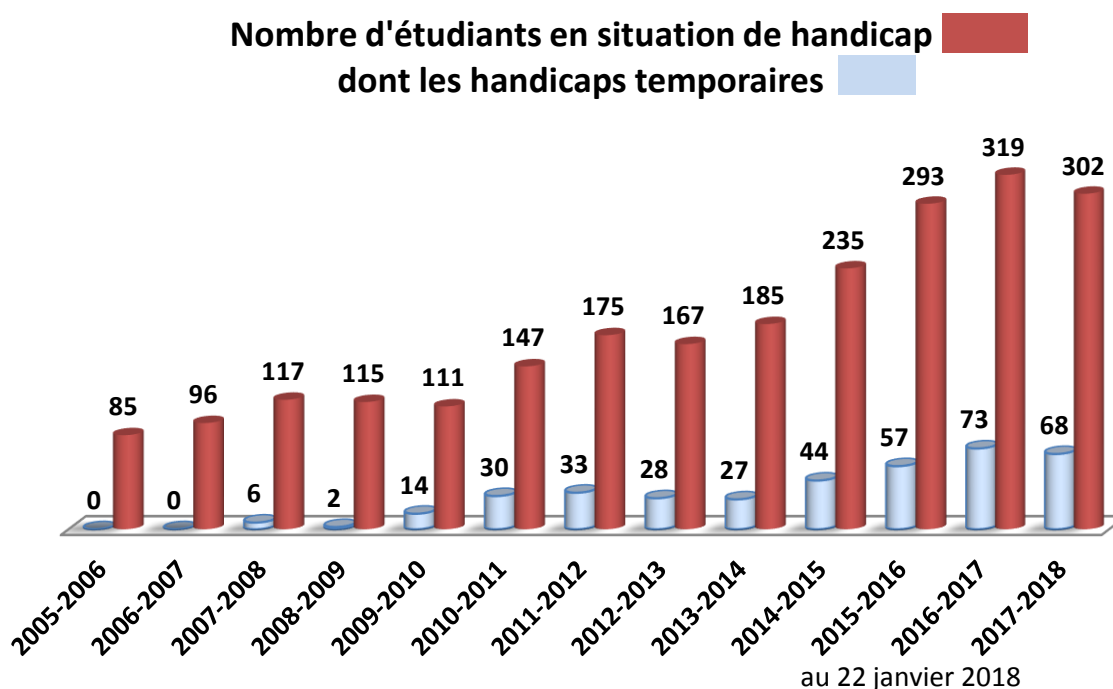
Un référent handicap est nommé dans les différents services de l'université ou partenaires institutionnels pour fluidifier les échanges :

- Avec la Direction des Relations Internationales pour l'accueil d'étudiants étrangers dans le cadre du programme ERASMUS ;
- Avec le SEFCO (SErvice de Formation COntinue et d'Apprentissage) pour la mise en place d'aménagements pour des personnes en formation continue, en particulier préparant le DAEU ;
- Avec le Service Commun de Documentation (SCD) pour ce qui concerne l'accessibilité aux ressources documentaires ;
- Avec la Direction du Patrimoine pour l'accessibilité des bâtiments ;
- Avec le CROUS pour faciliter la recherche de logement et l'accès aux restaurants universitaires aux étudiants à mobilité réduite ou à ceux devant suivre un régime spécifique et s'assurer que les étudiants bénéficiant d'un étalement sur plusieurs années conservent bien leur bourse d'études.

III- La population étudiante accompagnée

Les graphiques ci-dessous mettent en lumière certaines caractéristiques représentatives de la population étudiante accompagnée et retracent leur évolution sur les trois dernières années universitaires : 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

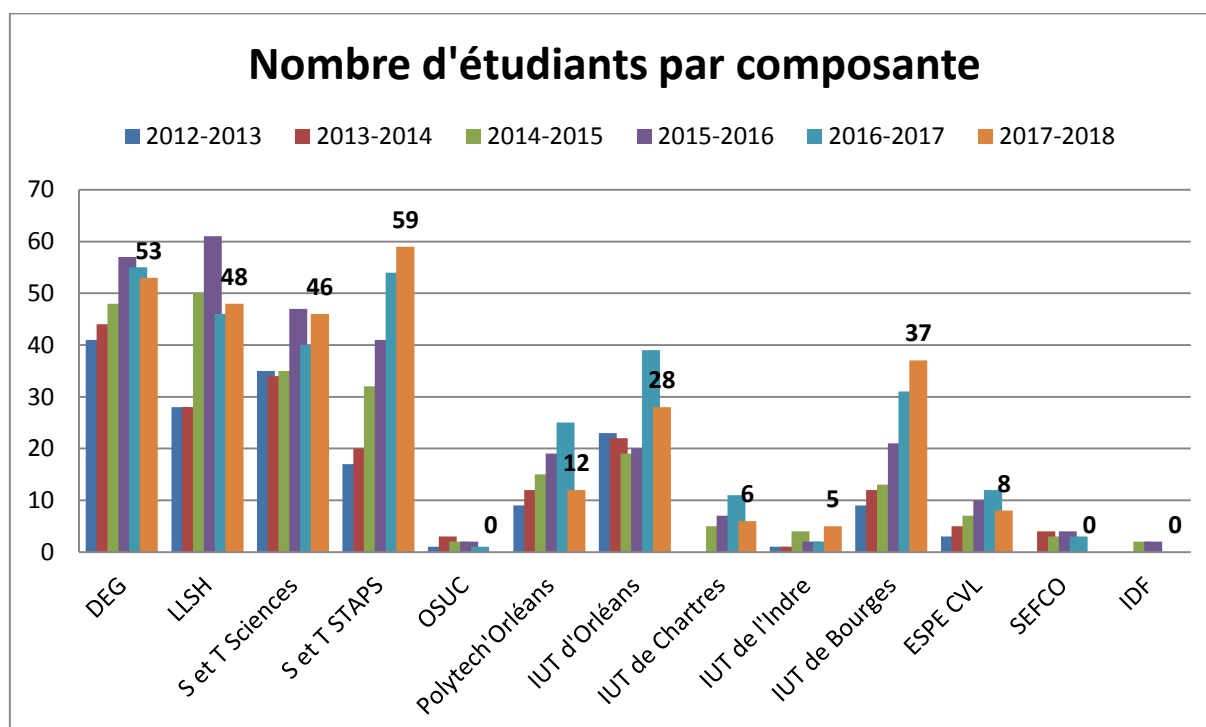
- **Nombre d'étudiants en situation de handicap** accompagnés par la Passerelle Handicap (évolution sur les 12 dernières années)



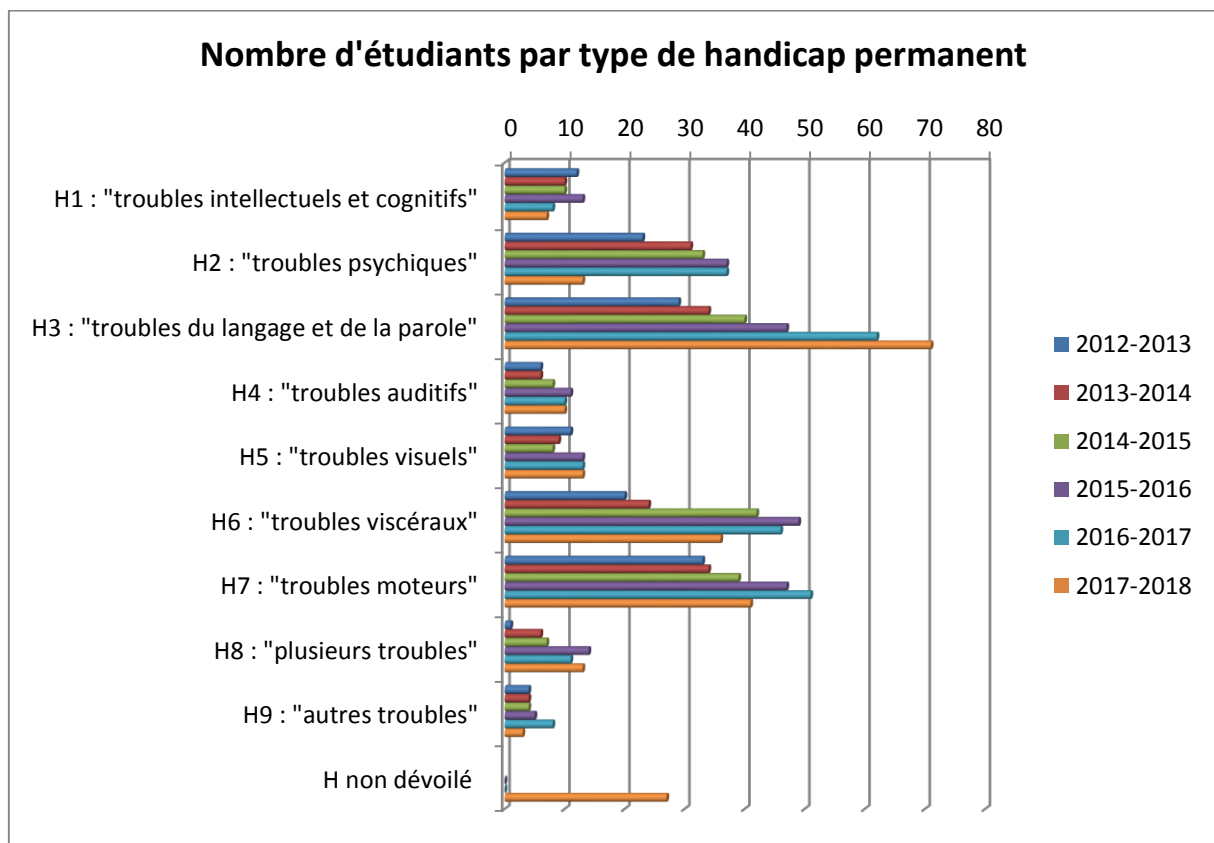
Le nombre des étudiants en situation de handicap accompagnés par la Passerelle est en quasi-constante augmentation.

Les handicaps temporaires étaient quasiment stables autour d'une trentaine de cas chaque année entre 2010 et 2014. Depuis, une forte hausse des effectifs en STAPS peut expliquer l'augmentation du nombre de blessures prises en compte dans le handicap temporaire.

- **Nombre d'étudiants en situation de handicap par composante** (sur les six dernières années)



➤ **Le nombre d'étudiants par type de handicap** (handicaps permanents seulement)



Une nette augmentation des handicaps de type psychique ou des troubles spécifiques du langage peut être notée, de même que les troubles viscéraux.

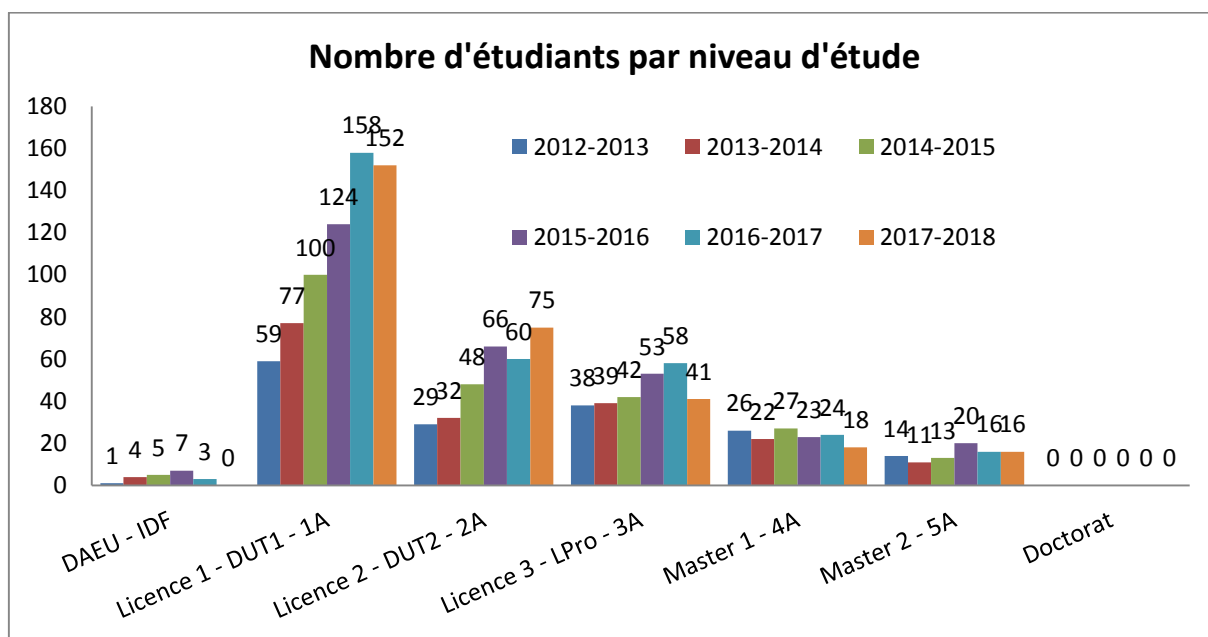
Ceci est à corrélérer avec une meilleure prise en charge de ces situations en amont.

Les autres troubles (H9) concernent des grossesses pathologiques par exemple ou les grossesses pour lesquelles des aménagements pour certaines matières sont à prévoir (chimie, biologie, ...).

On peut noter qu'environ 10% des étudiants ne souhaitent pas communiquer le type de handicap en dehors du service de médecine (H non dévoilé).

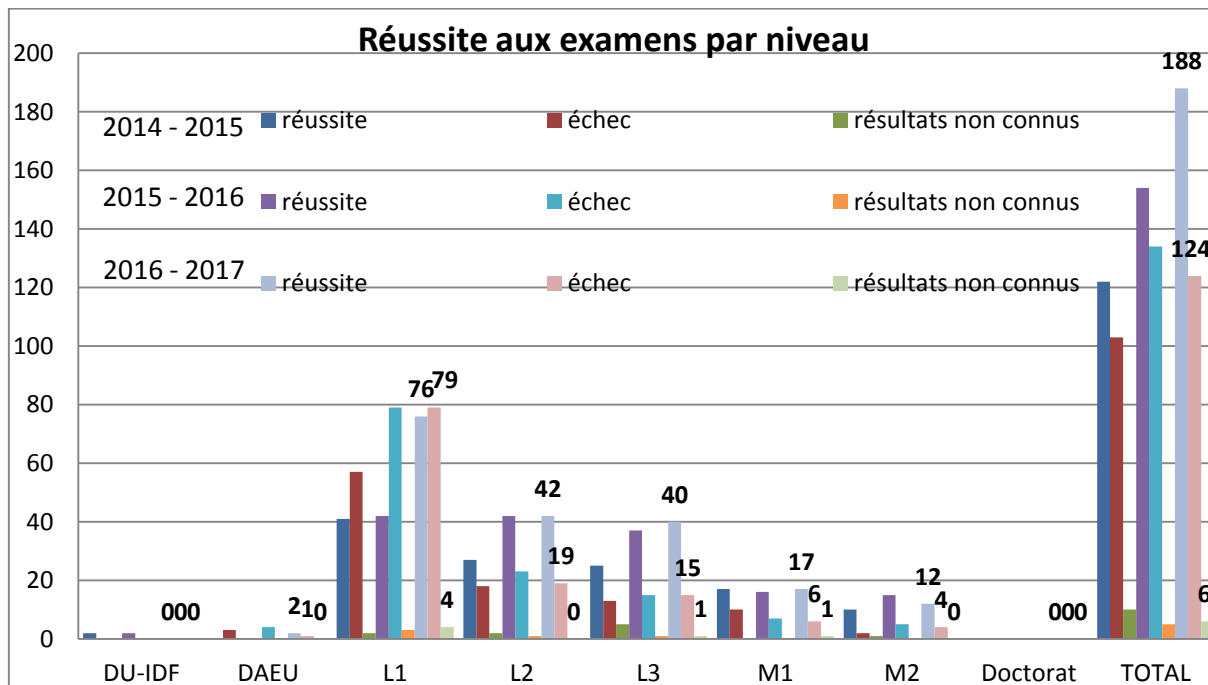
De l'ordre d'un quart des étudiants accompagnés par la Passerelle Handicap présente des troubles spécifiques du langage. Des actions spécifiques ont donc été mises en place depuis quelques années pour améliorer l'accompagnement de ces étudiants (voir les actions de sensibilisation).

➤ **Nombre d'étudiants par niveau d'études**

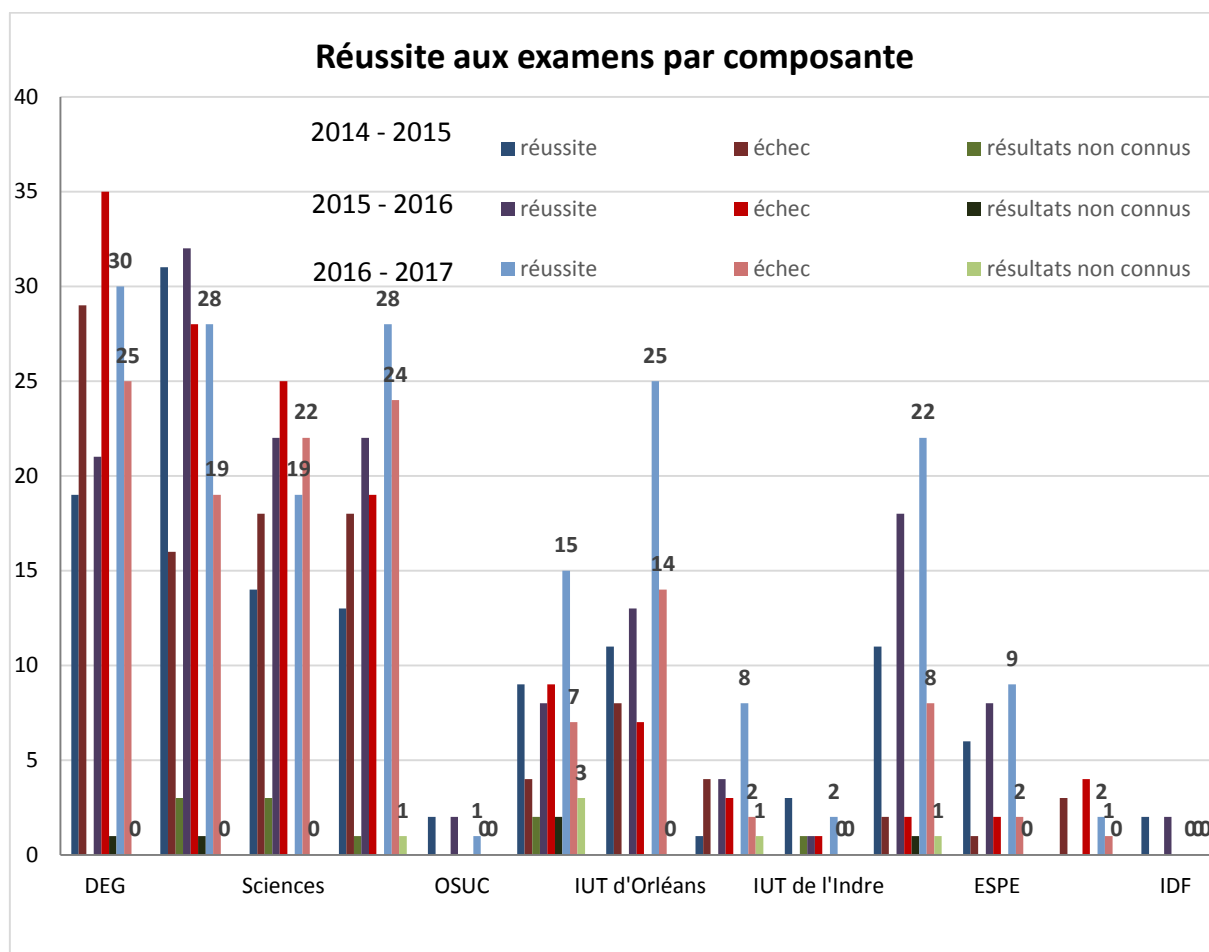


En adéquation avec les chiffres nationaux, le nombre d'étudiants en situation de handicap diminue avec le niveau d'études.

➤ **Réussite aux examens par niveau**



Réussite aux examens par composante



Les graphiques précédents de réussite aux examens par niveau ou par composante ne sont pas exploitables en l'état. En effet, une forte proportion de résultats n'étaient pas connus au moment des extractions de données à cause de report d'épreuves et une quelconque analyse serait donc peu fiable. C'est le cas notamment lors des étalements d'une année universitaire sur deux ans ou pour les années blanches (quand hospitalisation longue...).

Dans le contrat d'établissement à venir, des indicateurs en lien avec les taux de passage des étudiants en situation de handicap (vs étudiants non accompagnés) ont été proposés pour évaluer plus finement les taux de réussite des étudiants à besoins spécifiques. La problématique du report d'épreuves a été prise en compte par le décalage de la date d'extraction.

Actions de sensibilisation

La Mission Handicap et la Passerelle Handicap mènent des actions de sensibilisation visant à une meilleure connaissance du handicap et des problématiques des personnes en situation de handicap. Ces actions se déroulent :

- sur le campus, à destination :
 - o des étudiants (Unités d'Enseignement),
 - o de l'ensemble de la communauté universitaire (formations, informations, manifestations, activités) ;
- hors du campus : actions de communication destinées à présenter les missions du service aux futurs étudiants et à leur famille, aux enseignants référents du second degré,...

I- Les unités d'enseignement visant à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap

- UE libre « Accompagnement des étudiants en situation de handicap » : cette unité d'Enseignement (UE) organisée par le Collegium Sciences et Techniques vise à donner aux étudiants des connaissances théoriques et pratiques sur des situations de handicap en considérant l'ensemble des éléments entrant dans la dynamique de ces situations. La mission handicap intervient dans cette formation sur les thèmes de l'accessibilité aux savoirs et au numérique. Les étudiants inscrits dans cette UE ont l'opportunité de travailler avec les étudiants en situation de handicap pour s'initier à l'accompagnement.
- UE libre « Initiation à la Langue des Signes Française » : il s'agit d'une UE d'initiation à la Langue des Signes Française de 15h pilotée par la mission handicap de l'université. Elle est dispensée sur les deux semestres par l'association Visuel Langue des Signes Française. Pour des raisons pédagogiques, les groupes sont limités à 12 étudiants.
- UE optionnelle « Langue des Signes Française » : ouverte depuis la rentrée 2011, en collaboration avec le Collegium Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) : enseignement optionnel de Langue des Signes Française en Licence de Sciences du Langage. Il s'agit d'un parcours progressif de 30h par semestre, dispensé par l'association Visuel Langue des Signes Française sur l'ensemble de la licence. Il permet d'atteindre le niveau A2.2 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues). Depuis la rentrée 2014, cet enseignement se poursuit en Master « Linguistique ».
- UE « Ergonomie des situations de handicap » : A partir de l'intervention de professionnels du handicap et d'enseignements d'ergonomie du handicap, les étudiants de M1 ergonomie de la motricité sont invités en premier lieu à développer une problématique centrée sur l'activité d'un corps en action dans une situation de handicap ; en deuxième lieu à analyser cette activité en rendant compte précisément et finement des actions, des communications, des focalisations, des interprétations, des sentiments/émotions et du couplage sujet-objet en utilisant les outils méthodologiques adaptés au recueil de ce type de données ; et en dernier lieu à proposer des pistes de préconisation.
- UE « Situations de vulnérabilité » : Il s'agit pour les étudiants de M2 ergonomie de la motricité d'explorer la vulnérabilité humaine dans différentes situations avec le prisme interdisciplinaire, de poser les principes axiologiques puis épistémologiques et enfin d'en faire un analyseur de terrain, in situ. Pour cela, des professionnels sont invités pour éclairer la vulnérabilité dans des champs plus institutionnels voire pragmatiques. Enfin, l'objectif final est de construire un outil adaptatif à la lecture fine de l'humain dans les activités ergonomiques de leur futur métier.

II- Les actions de communication

➤ **Internes :**

- Présentation de la Passerelle Handicap aux néo-bacheliers lors de la visite de campus (journée d'accueil) ;
- Présentation de la Passerelle Handicap par les référents lors des réunions de rentrée ;
- Information auprès des étudiants ERASMUS sur la prise en charge du handicap chaque année à la rentrée universitaire en septembre ;
- Actions ponctuelles d'information des personnels et enseignants des composantes sur le rôle de la mission handicap et du service d'accompagnement ;
- Organisation de réunions de travail avec l'ensemble des référents handicap de l'université ;

- Présentation du service aux nouveaux agents de l'université chaque année à la rentrée universitaire en septembre.

➤ **Externes :**

- Participation aux Journées Portes Ouvertes de l'université ;
- Organisation, avec le rectorat et l'université de Tours, de réunions avec les enseignants référents des collèges et lycées de l'académie d'Orléans-Tours (février 2012, avril 2015, 21 juin 2018) : informations sur les rôles et fonctions respectifs des services dédiés aux étudiants en situation de handicap dans les universités d'Orléans et de Tours et des enseignants référents, échanges sur la sécurisation du parcours lycée-université, mise en place d'une collaboration ;
- Participation aux Forums de l'orientation de la région Centre chaque année en janvier. La Passerelle Handicap dispose depuis 5 ans d'un stand spécifique ;
- Participation aux Ateliers « Découverte des Métiers » organisés par l'association ARPEJEH (avril 2014, mars 2016, février 2017, février 2018) ;
- Reportage France 3 région au Bouillon, salle de spectacle de l'Université d'Orléans, pour l'inauguration de la Boucle à Induction Magnétique, le 24 Mars 2015 ;
- Participation à une émission de radio campus sur la LSF à la Médiathèque d'Orléans le 21 novembre 2015 pour la venue d'Emmanuelle Laborit (présidente de l'International Visual Theater) ;
- Participation à la conférence-débat surdité : « la place de l'enfant sourd à l'école », organisée par l'ADPEDA45 (association départementale de parents d'enfants déficients auditifs du Loiret) 9 décembre 2015.

III- La formation des personnels

Plusieurs actions de formations ont été inscrites au Plan de formation des personnels de l'université :

- Michèle Rouzic, Enseignante à l'ESPE Val de Loire, filière de formation A.S.H. (Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés, Fabrice Muller, Bruno Depussay : Formation du personnel du Service Commun de Documentation (SCD) : Le rôle du personnel des bibliothèques universitaires dans la mission d'accompagnement (quatre groupes entre avril et mai 2014) ;
- Formation des personnels : « Comprendre et compenser les troubles DYS » par Philippe Godiveau, les 9 et 26 mars 2015 ;
- Formations aux TSA par Florence Lebarillier-Bigot, neuropsychologue d'un néo étudiant autiste Asperger, en vue de favoriser son intégration puis par Fabienne Méducin (depuis 2016) ;
- Formation des nouveaux référents handicap chaque année ;
- Formation « Difficultés psychologiques des jeunes adultes » par Gérard Guilbon (octobre/novembre 2016) ;
- Formation à l'accueil d'un collaborateur sourd et organisation d'un atelier de communication non verbale (novembre 2016) ;
- Formation à la LSF (2018).

IV- L'organisation de manifestations

- 6 février 2014 : conférence sur la surdité et la Langue des Signes française par Rémy Piat (Visuel Langue des Signes Française) ;
- 14 mars 2014 : spectacle musical au centre culturel de l'université par l'ensemble Philantropo au profit de l'association *Auxiliaires des Aveugles 45*. *Philantropo est un ensemble symphonique amateur Orléanais qui mobilise des musiciens pour venir en aide aux personnes en situation de handicap ;*

- 25 mars 2014 : conférence de Pierre Falzon (ergonome) et débat sur des questions d'accessibilité. Cette action a été menée en collaboration avec le Master d'ergonomie du Collegium Sciences et Techniques ;
- 10 avril 2014 : organisation, avec l'Association de Paralysés de France, des Etats régionaux de l'inclusion sur le campus de l'université d'Orléans. Cette manifestation, ouverte à tous, était constituée d'ateliers de sensibilisation, de conférences et de tables rondes sur le thème de l'inclusion ;
- 24 mars 2015 : Inauguration de la Boucle à Induction Magnétique dans la salle de spectacle du Bouillon ;
- 7 avril 2015 : Atelier danse et handicap au Bouillon ;
- Chaque année : Animation d'ateliers sportifs mêlant valides et personnes en situation de handicap par le Comité Régional du Sport Universitaire et la licence Activités Physiques Adaptées et Santé ; puis conférences ou tables rondes en lien avec le sport et le handicap ;
- 23 avril 2015 : Café Signes à l'Université d'Orléans, avec l'association Chez Signes ;
- 25 juin 2015 : Atelier PROXI dans le cadre du bien-être au travail. « DYS-moi tout sur les troubles DYS ». Mise en situation dans le cadre d'un serious game et description des troubles DYS, quelques pistes de compensation par Anne-Lise Doyen et Philippe Godiveau ;
- 9 février 2016 : participation au colloque handicap de la CGE CGC ;
- 25 mai 2016 : Sensibilisation handicap (surdit , c civit ) lors du colloque de la CPU ;
- 14 mars 2017 : Mon cin ma sans image (centenaire de la f d ration des aveugles de France) ;
- 21 novembre 2017 : Colloque : les enjeux du num rique pour les d ficients visuels (f d ration des aveugles Val de Loire, FIPHP, AGEFIPH, universit  d'Orl ans, R gion Centre Val de Loire).

V- Le programme p dagogique d'accompagnement des  tudiants pr sentant des troubles sp cifiques du langage

Un programme d'accompagnement des  tudiants atteints d'un trouble sp cifique du langage (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie...) et de formation p dagogique et didactique des enseignants est mis en place depuis 2013-2014 avec l'aide de Philippe Godiveau, enseignant   l'universit  d'Orl ans.

Le programme est bas  sur :

- o Un suivi des  tudiants : r ponses   leurs besoins, informations sur les aides logicielles, les outils num riques   leur disposition sur le net et dans les locaux de la Passerelle Handicap ;
- o Une sensibilisation et une formation p dagogique et didactique des enseignants, dans le cadre de la formation continue, sur des troubles sp cifiques du langage : causes, cons quences cognitives, probl mes de lecture et d' criture, solutions envisageables.

Partenariats externes

- Une convention de partenariat a  t  sign e le 27 juin 2014 avec l'universit  de Tours, le Rectorat et 11 entreprises partenaires en R gion Centre.

Ce partenariat a pour objectifs de rapprocher le monde acad mique et celui de l'entreprise sur la question du handicap et de permettre une r flexion commune afin d'assurer une continuit  dans l'accompagnement depuis le lyc e jusqu'  l'insertion professionnelle.

La convention permet d'obtenir le financement des entreprises pour des actions s'inscrivant au sein de trois axes principaux :

- Le développement de l'accessibilité aux études et à tous les services de l'université par la mise en œuvre d'aides humaines et matérielles ;
- L'organisation d'un circuit d'information entre les entreprises, l'enseignement secondaire et les deux universités de la région Centre ;
- Le développement de l'insertion professionnelle.

➤ La vie à l'université ne se limite pas aux études. Des collaborations sont développées afin de favoriser l'accessibilité de nos étudiants aux activités culturelles et sportives :

- une collaboration avec le Pôle culture de la MDPH du Loiret (CEMAFORRE) est en place afin de proposer à nos étudiants des manifestations culturelles accessibles (cinéma, théâtre, danse...) ;
- plusieurs manifestations sportives mêlant valides et personnes en situation de handicap sont organisées sur le campus d'Orléans en collaboration avec Handisport Loiret et le Comité Régional du Sport Universitaire.

➤ Une convention a été signée le 16 septembre 2013 avec le Centre d'Action et d'Information sur la Surdit  (CAIS),  tablissement financ  par l'Agence R gionale de Sant  et le Conseil R gional du Centre. Le CAIS interviendra dans des actions de sensibilisation aupr s d' tudiants, de personnel et d' quipes p dagogiques.

➤ Participation   la commission d'accessibilit  de la m tropole d'Orl ans depuis avril 2016 (groupes de travail : accompagnement des publics et insertion/emploi des personnes en situation de handicap).

➤ Une convention a  t  sign e le 17 novembre 2015 avec Oh  Prom th e lors de la SEPH (Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicap es).

Cette convention poursuit plusieurs objectifs :

- favoriser l'insertion professionnelle des  tudiants en situation de handicap ;
- d velopper davantage au sein de l'universit  les actions durables permettant aux  tudiants en situation de handicap de mieux s'orienter, de mieux appr hender les donn es du march  de l'emploi et d'acc der plus facilement au premier emploi ;
- faciliter les interactions pour l'int gration et le recrutement de personnels en situation de handicap ;
- cr er une relation privil gi e avec un service d'aide   l'emploi d di  aux personnes en situation de handicap, sachant que l'universit  est soucieuse de l'insertion des  tudiants et est employeur de personnels en situation de handicap.

➤ Participation   la mise en place du r seau handicap La Source, regroupant des entreprises d'Orl ans La Source. La volont  de ces entreprises est de se f d rer autour de l'organisation d' v nements, ou de d marches ou actions communes.

AXES DE DEVELOPPEMENT

Un groupe de travail éclectique s'est proposé de définir des pistes de développement de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, dans différents domaines. Il s'est réuni à deux reprises d'une part pour analyser les forces et les faiblesses de l'établissement, d'autre part pour faire un état des lieux de l'existant et proposer des pistes d'amélioration et de nouvelles actions.

Forces de l'établissement :

- Axe prioritaire du Président
- Deux chargé(s) de mission en place (un pour les personnels en situation de handicap et une pour les étudiants en situation de handicap)
- Ressources pédagogiques disponibles sur Célène (environnement numérique de travail MOODLE)
- La Passerelle Handicap est maintenant une structure bien identifiée au sein de l'établissement
- Les référents handicap sont identifiés au sein de toutes les composantes et services (référents handicap enseignants et référents handicap administratifs)
- Equipements spécifiques mis en place pour les étudiants (matériel à disposition des étudiants à la passerelle et dans les bibliothèques : télé agrandisseur, ordinateurs, logiciels spécifiques, scanner avec synthèse vocale, dictaphones, loupe, monoculaire, Boucles à Induction Magnétique (BIM) dans les composantes déplaçables selon les besoins, véhicule adapté pour transport des étudiants, lecteur pour documents audio (Victor)...)
- Nombreux partenariats
- Les actions mises en place dans le domaine de la culture : Mon cinéma sans image, installation de la BIM au Bouillon, spectacle dans le cadre du petit théâtre d'Ernest, des projections de films.
- Les services des scolarités prennent les dispositions adéquates pour le respect des aménagements lors des examens
- Mise en place de séances de sophrologie pour tous les étudiants mais proposition systématique par le service santé auprès des étudiants en situation de handicap

Grâce aux entretiens au sein des deux services initiés par les étudiants souhaitant des aménagements de leurs conditions d'études et d'examen, la proposition de ces aménagements s'appuie sur une synergie entre passerelle handicap et service de santé universitaire composé à Orléans d'un médecin, 2 psychologues, 3 infirmières et une assistante sociale, une secrétaire, équipe coordonnée et gérée par la directrice du Pôle Vie de l'Etudiant dans l'attente du recrutement du médecin-directeur.

A Bourges, l'équipe de santé est composée d'un médecin et d'une infirmière, de même qu'à Chartres.

Après l'analyse des forces de l'établissement, un état des lieux de ses faiblesses permet d'identifier trois axes prioritaires :

1. Les difficultés de mise en place des aménagements comme le tiers temps, au niveau des équipes pédagogiques notamment pour les contrôles continus
2. La nécessité d'augmenter le « vivier » d'étudiants preneurs de notes, secrétaires d'examen et accompagnateurs des étudiants en situation de handicap
3. La nécessité de renforcer l'information auprès des équipes pédagogiques et référents handicap

Les difficultés de mise en place des aménagements comme le tiers temps, au niveau des équipes pédagogiques notamment pour les contrôles continus

ACTION	PILOTE	CIBLE
Bien qu'il s'agisse d'une obligation faisant partie du service de l'enseignant, envisager la rédaction d'une charte qui serait communiquée à tous les enseignants et signée par eux	PVE – Passerelle Handicap (PH) en lien avec le SPE (Service du Personnel Enseignant)	Rentrée 2018
Mettre en place un système d'évaluation par les étudiants en situation de handicap qui ont bénéficié d'un aménagement afin de mettre l'accent sur les points à améliorer ou les dysfonctionnements	PH/OVE/ service de santé/service communication	Juin/juillet 2018
Mettre en place des procédures centralisées et communication en début d'année aux responsables des études d'une liste des étudiants en situation particulière : handicap, décharges syndicales, RSE... Faire établir cette liste par les scolarités et la mettre sur l'ENT pédagogiques. Elle sera mise à jour par les scolarités. Cette liste permettra aux équipes pédagogiques de pouvoir s'adapter et tenir compte des situations dans leurs cours et pour les examens	PH/Scolarité des composantes	Rentrée 2018

La nécessité d'augmenter le « vivier » d'étudiants preneurs de notes, secrétaires d'examen et accompagnateurs des étudiants en situation de handicap

ACTION	PILOTE	CIBLE
Identification pour chaque module d'enseignement d'étudiants sérieux pour les solliciter à proposer la récupération de leurs cours (« qualité »), en plus des étudiants volontaires.	Chargée de Mission (CM) / PH / équipes pédagogiques	Rentrée 2018
Par le biais d'unités d'ouverture en direction des étudiants de L1 et L2 : validation d'acquis possible si service civique, accompagnement du handicap. Les étudiants qui auront suivi ces UE d'ouverture en verront la mention dans le supplément au diplôme.	scolarités	Rentrée 2018

Campagne de pub : job étudiants pour les accompagnateurs, preneurs de notes. Sous forme d'un appel à candidatures auprès des étudiants pour constituer un panel de candidats susceptibles d'être intéressés par un contrat de tuteur, preneur de notes ou accompagnateur. Ceci permettrait un gain de temps pour l'étudiant en SH.	enseignants référents, référent H administratif et pédagogique	2018 -2019
Etablir un système d' « enseignant-relais » qui s'assure que l'étudiant dispose bien de tous les cours de la formation. Il pourrait bénéficier pour cela de 2 HETD/étudiant accompagné et par an. Etudier le coût au niveau de l'établissement et réalisation selon budget.	CM / vice-président CFVU	2018

La nécessité de renforcer l'information auprès des équipes pédagogiques et référents handicap

ACTION	PILOTE	CIBLE
Organiser une réunion de formation/information des référents handicap en octobre de chaque année et une réunion de bilan en juin.	PH	Juin 2018
Mise en place de formations qui nous permettent plus facilement de détecter un handicap et qui sensibilisent aux comportements à avoir face à certains types de handicap comme les troubles autistique et comportement, les DYS, et autres.	PH + CM+ service formation	Rentrée 2018
Sensibiliser les équipes pédagogiques sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements lourds et spécifiques - Etendre l'information devant les conseils de composante et conseils centraux - Méthodes pour prendre en compte ces situations (tiers temps) dans les emplois du temps en amont (mise en œuvre, exigences pédagogiques) échanges de pratiques 	CM + Equipes pédagogiques	Une première information a déjà eu lieu en début d'année par la CM – opération à répéter une à deux fois par an

Les principales opportunités pour faciliter la mise en place de ces actions sont les suivantes :

- Mutation numérique : nouvelles pédagogies (chaîne éditoriale Scenari avec module dédié à la pédagogie Opale, projets d'hybridation de cours et appels à projets pour soutien à l'ingénierie pédagogique)
- Dispositif « enseignant - relais » si validé
- Nouveau site internet
- Utilisation de la plateforme Célène à systématiser pour dépôts de support de cours par les enseignants
- La nouvelle application prochainement mise à disposition des étudiants via leur téléphone mobile qui sera également adaptée aux étudiants en situation de handicap

Il convient toutefois de garder en mémoire les difficultés financières de l'établissement qui peut représenter une menace pour la mise en place de certaines mesures ne pouvant pas être financées par la convention entreprise ou la dotation ministérielle handicap.

Parmi les actions déjà proposées lors d'une première réflexion menée sur le Schéma Directeur handicap en 2015, certaines n'ont pas encore pu être mises en place ou nécessitent une amélioration. Elles sont mentionnées ci-dessous :

Améliorer le circuit d'informations en amont de l'entrée à l'université

ACTION	PILOTE	CIBLE
Organiser une réunion en amont avec les enseignants référents du second degré	PH + le Rectorat	Avril 2018
Informers systématiquement tous les étudiants, dès les premières réunions de rentrée des filières, par composante sur la Passerelle Handicap mais également sur les jobs étudiants proposés dans ce cadre (ceci en plus des réunions de rentrée organisées par le PVE) Informers sur le rôle des référents handicap	Equipes enseignantes + PH et CM	Rentrée 2018
Préparer un flyer à donner lors de ces réunions avec les documents d'accueil	PH + communication PVE	Rentrée 2018
Informers les étudiants, lors des réunions de rentrée, que s'ils sont en situation de handicap mais ne souhaitent pas en informer l'université dès leur inscription ils peuvent ne pas solliciter d'accompagnement au 1er semestre. S'ils en ressentent le besoin la sollicitation pour le 2nd semestre reste possible.	Passerelle Handicap + communication PVE	Rentrée 2018
Inviter un étudiant en situation de handicap sur les forums auxquels la Passerelle handicap participe	Passerelle	2018
Mener des actions d'information dans les lycées à destination des lycéens et des professionnels œuvrant dans le domaine du handicap (COP, AS, médecins, infirmières scolaires, enseignants référents) : envoi courrier + intervention	PH (envoi courrier + information vers pro)	2019
Proposer un accueil en immersion à l'université pour des lycéens en situation de handicap (par groupe, demi-journée)	CM + PH	2019
Compléter le site internet avec : une FAQ, lien vers la Passerelle à partir des composantes, témoignages d'étudiants, page Santé et accompagnement)	Passerelle + CM + Service de santé + Chargé communication	2019

Améliorer l'information délivrée lors de l'inscription et de l'accueil dans les services

ACTION	PILOTE	CIBLE
Afficher la fonction et le nom du référent handicap dans la communication de la composante	PH + composantes	2018
Renforcer l'utilisation de l'affichage dynamique dans la communication interne : renvoyer vers FAQ, site, référents, plusieurs fois dans l'année (formater la page pour harmonisation)	PH + Chargé de communication	2019

Améliorer la mise en place des aménagements d'études, d'examens, de stages

ACTION	PILOTE	CIBLE
Rappeler régulièrement aux enseignants l'obligation légale de mise en place des aménagements (tiers temps...) pour les contrôles continus	VP CFVU + CM + référents	2018
Encourager à l'intégration systématique du tiers-temps dans les emplois du temps pour les contrôles continus	VP CFVU + CM + référents	2018
Réfléchir à l'application de sanctions en cas de non mise en place des aménagements	Président, VP CFVU	2020
Inciter les enseignants à mettre à disposition à l'avance les supports de cours sur Célène (plan détaillé) dans le cadre de l'aménagement des études ou recours à un personnel identifié pour contribuer sur Célène (hybridation des cours)	CM, VP CFVU, VP numérique et mutation pédagogique	2019

Renforcer l'accompagnement des étudiants dans leur orientation et leur insertion professionnelle

ACTION	PILOTE	CIBLE
Créer un groupe sur LinkedIn avec intégration des anciens étudiants de l'UO qui ont été accompagnés par la PH et sont maintenant employés : organiser des rencontres entre étudiants et anciens étudiants dans le cadre des rencontres entreprises handicap	PH/DOIP	Rentrée 2018
Développer la communication avec les entreprises : tables rondes, témoignages de salariés handicapés, étudiants ayant effectué des stages	DOIP/ PH / CM	2018
Mettre en place un partenariat avec le rectorat afin que les étudiants souhaitant être enseignants puissent avoir un temps d'observation avant de s'engager dans un cursus	CM / Conseiller Technique du recteur/ ESPE	Rentrée 2018
Développer l'information sur la RQTH lors de tables rondes d'entreprises	DOIP + PH	2018
Informers les étudiants en M1 et les responsables de master de l'existence de bourses doctorales spécifiques	PH, CM	2018
Faciliter l'accès au doctorat pour les étudiants en M2 par un parrainage par un enseignant-chercheur	CM, référents	2019
Organiser une présentation des métiers de l'université	DRH, CM, PH, DOIP	2019
Développer le parrainage par des personnels de l'université pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants	DOIP, DRH, 2 CM handicap, PH	2019

Renforcer la formation des personnels

ACTION	PILOTE	CIBLE
Mettre en place une formation spécifique des personnels d'orientation sur l'aide à l'orientation des étudiants en situation de handicap	CM /DOIP/ rectorat	2019
Poursuivre les actions de sensibilisation aux handicaps invisibles (DYS, psychiques, ...)	2 CM handicap / PH / Ingénieur Hygiène et Sécurité	2019
Mettre en place une formation obligatoire pour les nouveaux entrants à l'université sur la prise en compte du handicap dans les études et les examens	2 CM handicap /PH/ Service de santé / DRH	2019
Encourager les enseignants à se former pour la mise en ligne des ressources numériques sur Célène	CM/ VP CFVU/ VP numérique et mutation pédagogique	2019

Renforcer la dynamique et l'attractivité des campus

ACTION	PILOTE	CIBLE
Relancer la dynamique de l'association Etudi'hand	CM / PH / PVE	2019
Poursuivre les actions de sensibilisation dans le domaine culturel	CM / PVE	2019

CHAPITRE 6 : La politique RH

Analyse stratégique

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Une volonté politique de l'équipe présidentielle- Une correspondante handicap- Un chargé de mission auprès des personnels- Un taux d'emploi des BOE de 3,1 %	<ul style="list-style-type: none">- Des aménagements en souffrance faute de financements- Une politique handicap insuffisamment valorisée et coordonnée- Des réticences à l'égard de l'emploi des BOE- Mauvaise circulation de l'information concernant la situation des personnels- Absence de trésorerie alimentée par les remboursements du FIPHFP- Vigilance sur l'égalité de traitement des personnels sur les antennes
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Conventonnement avec le FIPHFP- Dynamique de réseau avec les partenaires de l'emploi des personnes handicapées- Dynamique de réseau avec les entreprises de la Source	<ul style="list-style-type: none">- Les budgets contraints du FIPHFP- Le paiement annuel de la contribution au FIPHFP en cas de non-respect de l'obligation d'emploi

1. Présentation du cadre réglementaire, axes du SDH, démarche et calendrier

Cadre réglementaire :

Les obligations quant aux personnels :

L'université d'Orléans est un employeur public comptant plus de 2000 salariés.

A ce titre, elle est soumise à la loi du 10 juillet 1987 qui établit une obligation d'emploi des travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs pour les organismes du secteur privé et du secteur public de plus de vingt salariés.

Dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et la Recherche, le ministère a élaboré :

Une Charte Université/handicap du 4 mai 2012 d'une validité de 4 ans, signée par le Ministère. Celle-ci a pour objectifs de consolider les dispositifs handicap, de développer la politique des ressources humaines en matière de handicap, de rendre plus lisible la recherche sur le handicap et de permettre l'accessibilité des services.

2. Quelques chiffres à l'Université d'Orléans

Source: bilan social 2016

Constat : l'université d'Orléans est dotée d'un correspondant handicap depuis 2011. Cette personne ressource a été désignée au sein de la DRH et a pour principales missions de recevoir et d'informer les agents sur leurs droits, de recenser ces personnels ainsi que leurs besoins et d'étudier les demandes d'aménagement de poste de travail et de matériel particulier. En lien étroit avec le médecin de prévention, il est chargé du montage des dossiers d'aide et de la déclaration annuelle auprès du FIPHFP.

La réglementation prévoit de réserver 6% des emplois aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

Personnels déclarés comme travailleurs handicapés
(en nombre de personnes)

	2013			2014			2015			2016		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
BIATSS titulaires	11	17	28	13	24	37	14	24	38	13	31	44
BIATSS non titulaires	3	5	8	3	7	10	4	1	5	3	4	7
Enseignants titulaires	6	2	8	8	2	10	8	3	11	8	6	14
Enseignants non titulaires	-	-	-	-	1	1	-	-	0	-	-	0
TOTAL	20	24	44	24	34	58	26	28	54	24	41	65
% sur total des personnels	2,2%			2,9%			3%			3%		

Source : DRH - Action Sociale - Bilan social 2016

L'effectif pris en compte dans la déclaration au FIPHFP pour le calcul de la contribution s'entend : tous les personnels titulaires et contractuels en nombre d'agents ETP, rémunérés par l'université au 1^{er} janvier de l'année écoulée.

La réglementation prévoit de réserver 6 % des emplois aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE^{}). L'université se doit d'atteindre cet objectif. Dans cette perspective, des concours réservés sont ouverts chaque année.*

3. Présentation des axes pressentis de développement de la Politique RH

Pour aborder cette réflexion, trois axes sont ici proposés, le dernier étant transversal et devant se traduire finalement dans chacun des deux premiers axes :

- 1) Le recrutement des personnels en situation de handicap.
- 2) L'accompagnement et le maintien des personnels en situation de handicap.
- 3) La sensibilisation – cf 1^{er} axe de politique globale, chapitre 3 du schéma directeur handicap (information-sensibilisation).

4. Présentation des actions

Axe 1 : recrutement des personnels en situation de handicap.

Objectif 1 : définir un circuit de recrutement entre la DRH et les partenaires et institutions extérieures.

Action 1 : identifier les partenaires extérieurs et institutions

- Handisup <http://www.handisup.fr/>
- Cap'Emploi <http://www.capemploi.com/>
- Centre de Rééducation Professionnelle (CRP) <http://annuaire.action-sociale.org/?cat=centre-reeducation-professionnelle-249&details=annuaire>
- Etablissement et Service d'Aide par le Travail et Entreprises Adaptées (ESAT-EA) en région Centre <http://www.reseau-gesat.com/>
- Fédération des aveugles de France <http://www.aveuglesdefrance.org/>
- Association des Paralysés de France <http://www.apf.asso.fr/>
- Droit au savoir <http://www.droitausavoir.asso.fr/>

Action 2 : publier les profils de postes sur les sites classiques et sur les sites des partenaires extérieurs.

Action 3 : s'appuyer sur la Passerelle Handicap de l'université – offre de stage et emploi ponctuel – poste mis au concours – accueil d'étudiants en apprentissage.

Action 4 : s'appuyer sur le correspondant handicap pour les personnels en lien avec le SPE et le SPI sur la procédure à mettre en place au regard des questions de recrutement et d'emploi.

Action 5 : définir le besoin et intégrer la dimension handicap dans les missions du poste. Affiner le besoin, communiquer sur l'offre. Aborder le handicap lors de l'entretien de recrutement.

Action 6 : veiller à l'accessibilité de l'ensemble des supports et outils utilisés.

Objectif 2 : augmenter le pourcentage de recrutement BOE chez les personnels enseignants et BIATSS.

Un certain déséquilibre de représentation des personnels en situation de handicap entre les personnels BIATSS et enseignants/enseignants-chercheurs est constaté à l'université d'Orléans : 80 % des personnels en situation de handicap sont des BIATSS.

Action 1 : avoir un état des lieux par domaine métiers ainsi que par composantes et services des personnes en situation de handicap.

Action 2 : s'appuyer sur les dispositions de 2014 du décret n°84-431, articles 28 et 29. Cibler le recrutement de BOE parmi les postes MCF et PR ouverts à la publication.

Action 3 : sensibiliser les directeurs de laboratoires et directeurs d'écoles doctorales, qui connaissent leurs doctorants, au recrutement de personnels en situation de handicap.

Action 4 : sensibiliser étudiants/doctorants sur ce que l'université met en place pour favoriser certains parcours (bourses doctorales ?).

Action 5 : lever les appréhensions/préjugés/réticences/seuil de rejet des directeurs et chefs de service par un travail de sensibilisation et d'information en amont et se donner les moyens en accompagnement et anticiper par rapport à l'accueil collectif, du manager à l'ensemble de l'équipe. Les associer en amont pour qu'ils puissent nous renseigner sur le besoin (vision du terrain), les rassurer sur les compétences et capacités des candidats.

Concernant l'objectif 3 suivant, précisons qu'il est au croisement de notre politique RH et de notre politique d'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Notre université dispose d'un vivier d'étudiants en situation de handicap qu'elle a orientés, formés et accompagnés tout au long de leur cursus. Ceci constitue une force sur laquelle il convient de s'appuyer dans le cadre de la politique d'insertion professionnelle.

Objectif 3 : constituer un vivier d'étudiants en situation de handicap susceptibles d'être recrutés à l'université au regard de leur cursus

Action 1 : proposer des stages à l'université, accueillir dans les services et composantes des stagiaires étudiants via la Passerelle Handicap

Action 2 : établir des liaisons Passerelle Handicap/Personnels - TRANSVERSALITÉ

Action 3 : mettre en place d'une liste de diffusion pour transmettre directement les offres d'emploi de l'université accessibles aux personnes handicapées (Cette liste comprendrait les adresses mail de nos anciens étudiants en situation de handicap.)

Axe 2 : identification, accompagnement et maintien des personnels en situation de handicap.

Objectif 1 : poursuivre l'accompagnement dans les démarches administratives des personnes dont la reconnaissance du handicap est en cours d'instruction ou dont le handicap est déjà reconnu.

Objectif 2 : renforcer la communication sur les dispositifs existants pour accompagner au mieux les personnels dans leur choix de déposer une demande de RQTH.

Objectif 3 : veiller à mettre en œuvre les aménagements et les formations nécessaires permettant aux agents concernés de travailler en autonomie sur un poste conforme à leur aptitude et à leurs capacités.

Action 1 : développer, renforcer et entretenir les partenariats notamment avec le SAMETH (Service d'appui au maintien à l'emploi pour les travailleurs handicapés) et des ergothérapeutes pour concourir à la mise en place des aménagements ainsi qu'avec d'autres établissements engagés sur le sujet, Handi pacte etc.

Action 2 : collaborer avec un.e ergonome au sein de l'établissement.

Axe 3 : Sensibiliser à la problématique du handicap

Objectif 1 : former et sensibiliser les responsables ET les équipes à l'inclusion d'un personnel en situation de handicap dans leur service (transversal axe 1) ET accompagner la personne elle-même.)

Action 1 : accompagner la personne sur son poste et dans son évolution professionnelle propre. L'accompagnement et le maintien passe aussi par le volet formation y compris réorientation professionnelle lorsque le handicap survient au cours de la carrière.

Action 2 : accompagner le manager dans sa connaissance des services supports, interlocuteurs, formations, financement etc... / accompagner l'équipe-environnement de travail / accompagnement RH de proximité. Communiquer sur l'engagement de l'établissement en interne, informer sur les objectifs et diffuser les bonnes pratiques pour convaincre les managers.

Action 3 : former les équipes de la DRH sur les actions à mettre en place et sur la prise en compte des différentes situations de handicap

Action 4 : former les nouveaux personnels (à intégrer dans les formations des nouveaux enseignants-chercheurs)

Objectif 2 : coordonner l'action de la DRH avec les partenaires internes

Action 1 : continuer de renforcer le travail de coordination avec la médecine de prévention : outre le « sur mesure » de chaque accompagnement, réfléchir en amont aux leviers mobilisables (mesures cadres d'accompagnement à définir et potentiellement déclinables) / Professionnaliser l'accompagnement

Action 2 : s'assurer du traitement égal des personnels en situation de handicap, qu'ils soient sur le site d'Orléans ou sur les sites délocalisés.

Action 3 : mettre en place des échanges de bonnes pratiques entre services.

Annexe 1

Méthodologie d'élaboration du Schéma Directeur du Handicap (SDH)

Nous avons constitué des groupes de travail pilotés par le porteur politique de la thématique et un porteur opérationnel.

Thème	Pilote politique	Pilote opérationnel
Thème 1 : Accessibilité du bâti et déplacements	A. Batakis	C. Dioux
Thème 2 : Accessibilité numérique	A. Ed Dbali	L. Gougis
Thème 3 : Information et sensibilisation	A. Bruand	C. Lambert
Thème 4 : Formation et recherche sur le handicap	I. Todinca	C. Rosselin
Thème 5 : Politique RH	R. Bellando	F.Malon-Cousseau / C. Daret
Thème 6 : Accompagnement étudiants	Y. Mercier Brunel	I. Foucault

Annexe 2

Liste des acronymes ou abréviations utilisés

AMUE : Agence de Mutualisation des Universités et des Établissements

BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CM : Chargé(s) de Mission

CREAM : Centre de Ressources et d'Exploitation Audiovisuelle et Multimédia

CREPS : Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

DOIP : Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle

DRI : Direction des Relations Internationales

DSI : Direction des Services d'Information

ENT : Environnement Numérique de Travail

ERP : Etablissement recevant du public

ESH : Etudiants en Situation de Handicap

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

IRFMK : Institut Régional de Formation en Masso-Kinésithérapie

LSF : Langue des Signes Française

OCR : Reconnaissance Optique des Caractères

PMR : Personnes à Mobilité Réduite

PVE : Pôle Vie Etudiante

PH : Passerelle Handicap

RGAA : Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

SAMETH : Service d'Appui au Maintien à l'Emploi pour les Travailleurs Handicapés

SCD : Service Commun de Documentation

SEFCO : Service de Formation Continue

SEPH : Semaine européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées

SI : Service Informatique

SIT : Service Immobilier et Technique

SPV : Service du Partenariat et de la Valorisation

TSA : Troubles de la sphère autistique

TSL : Troubles Spécifiques du Langage

Annexe 3

Tableau récapitulatif de l'audit d'accessibilité (octobre 2009)

BATIMENT	Accessibilité actuelle	Accessibilité Abord	Accessibilité Entrée	Accessibilité Accueil	Nombre d'obstacles critiques	Montant global des reconisations	Accessibilité après reconisations	hase
01.1 - Polytechnique Gaillée	60%	50%	67%	100%	41	105 310 €	98%	1
01.2 - Laboratoire Greml	34%	0%	0%	100%	12	23 300 €	100%	1
02 - Polytechnique Vinci	46%	0%	50%	67%	62	523 880 €	99%	2
03 - UFR Lettres	49%	80%	20%	33%	58	233 200 €	93%	2
04 - IUFR Bourgoane	37%	50%	60%	33%	66	443 290 €	90%	2
05 - IUFR Saint-Jean	38%	75%	0%	33%	27	132 500 €	100%	2
06 - Bibliothèque de Droit	45%	0%	100%	50%	12	37 400 €	100%	1
07 - Bibliothèque Centrale	3%	0%	33%	0%	21	91 400 €	100%	1
08 - UFR de Droits	26%	25%	0%	0%	76	549 230 €	95%	1
09 - Bibliothèque sciences / Technique / STAPS	44%	67%	0%	67%	13	64 600 €	100%	1
10 - UFR Sciences - Bâtiment Physique Chimie	42%	40%	0%	0%	31	332 500 €	98%	1
11 - UFR Sciences - Bâtiment S	25%	0%	0%	0%	25	73 660 €	93%	1
12 - UFR Sciences - Bâtiment Grelet	33%	0%	33%	0%	15	82 200 €	100%	1
13 - UFR Sciences - Bâtiment Rover	50%	33%	44%	67%	24	196 700 €	100%	1
14 - UFR Sciences - Bâtiment ICOA	48%	50%	0%	0%	27	136 600 €	100%	1
15 - UFR Sciences - Bâtiment Mathématiques	27%	0%	40%	100%	28	101 100 €	95%	1
16 - UFR Sciences - Bâtiment Administration	24%	20%	33%	20%	25	105 200 €	100%	1
17 - UFR Sciences - Bâtiment 3/A	48%	0%	60%	33%	19	62 480 €	86%	1
18 - UFR Sciences - Bâtiment Amphithéâtres	0%	0%	0%	0%	24	414 600 €	100%	1
19 - Maison des Etudiants et Cône	36%	0%	33%	67%	17	74 700 €	100%	2
20 - IUT Chartres	40%	33%	0%	33%	26	60 290 €	100%	2
21 - UFR STAPS	44%	25%	100%	50%	58	295 610 €	100%	2
22 - IUFR Bourges	56%	100%	0%	0%	12	24 100 €	100%	2
23 - Bibliothèque (Bourges)	54%	50%	67%	0%	7	24 000 €	100%	2
24 - IUT Issoudun	28%	50%	0%	0%	35	83 690 €	92%	2
25 - IUT Chateauroux	42%	25%	50%	50%	27	111 680 €	100%	2
26 - Centre d'Etudes Supérieures de Chateauroux	49%	25%	0%	100%	26	41 900 €	98%	2
27 - IUFR Blois	52%	67%	100%	67%	53	290 700 €	96%	2
28 - IUFR Blois	0%	0%	0%	0%	24	15 700 €	0%	2
29 - IUT Bourges	49%	67%	50%	50%	101	870 380 €	100%	3
30 - IUT Orléans	41%	17%	0%	0%	91	870 480 €	99%	3
31 - IUFR Tours	20%	14%	25%	0%	103	1 169 980 €	91%	3
32 - Extérieurs Campus La Source	0%	0%	0%	0%	20	296 200 €	100%	1
MOYENNE GLOBALE (après retraitement)	36%	29%	31%	43%	37	240 508 €	95%	
TOTAL (après retraitement)					1206	7 936 760 €		

Annexe 4

Tableau financier des opérations réalisées entre 2009 et 2014

Année	Désignation	Montant	/ par an
2009	LLSH - Chemin d'accès - Extérieur amphithéâtre Cantillon	1 782,04 €	243 168,46 €
	Secrétariat général - DEVE - Aménagement accueil Cellule Handicapés	115 781,54 €	
	UFR Sciences - Bâtiment 3IA - Rampe d'accès + Cheminement piétons	36 986,11 €	
	Diagnostic accessibilité	69 492,38 €	
	Ajustement rampe d'accès et chemin piéton (accessibilité) Bât 3IA	1 244,46 €	
	Chemin accès RU le lac	17 881,93 €	
2010	UFR Sciences - Chemin d'accès - Bâtiment Michel Royer	10 330,08 €	201 053,59 €
	IUFM - Accès restaurant administratif - Site Bourgogne	29 142,11 €	
	UFR Sciences - Mise aux normes Sanitaires Bâtiment Michel Royer	56 153,36 €	
	réfection éclairage circulation ICOA (accessibilité hand + économie NRJ)	35 576,34 €	
	rampe passage véhicule univ hand sous galerie Lettre vers ME	1 712,67 €	
	Maison de l'étudiant escalier	4 044,87 €	
	Michel Royer clous podo	3 414,13 €	
	Michel Royer main courante	3 524,86 €	
	Michel Royer main courante s/sol	4 172,32 €	
	Passage PMR CROUS IUT	5 980,00 €	
	UFR Lettres accès issue secours UTL	6 399,10 €	
	UFR Lettres main courante escalier	2 335,79 €	
	UFR Lettres marches et palier	1 712,77 €	
honor amégt tram bus DEG	2 368,08 €		
2010	Physique chimie main courante podotact	15 678,51 €	
	Bât maths main courante clous podo	5 191,96 €	
	Administ Sciences clous podo	2 626,75 €	
	ME place stationnement	203,32 €	
	Michel Royer main courante	5 960,91 €	
	Polytech 4 places PMR	2 743,62 €	
	UFR DEG amengt amphi sully	1 782,04 €	
2011	UFR Lettres mise aux normes sanitaires adaptés au niveau 0	2 622,83 €	85 374,11 €
	DEG Changement des portes des issues de secours des amphis 1 à 4 avec poignées adaptées	20 170,54 €	
	DEG Mise à niveau 0 des seuils des issues de secours des amphis 1 à 4	2 093,00 €	
	DEG 2 Rampes d'accès manquantes à 2 de ces amphis	12 739,19 €	
	DEG Création rampe côté escaliers pour accès BU+ Amphis 1 et 2	9 804,21 €	
	mise aux normes de la pente de l'entrée principale IUT Orleans	2 417,30 €	
	remise aux normes rampe d'accès pour l'amphithéâtre C2 IUT Orleans	2 400,84 €	
	IUT sup de la marche donnant sur la porte accessible par la rampe d'accès de l'amphithéâtre C2	3 688,76 €	
	IUT 2 tables adaptés aux personnes en FR au 1er rang des 2 amphis	1 066,83 €	
	liaison hall des sports - administration	2 726,88 €	

	Liaison vinci - BU centrale	5 777,60 €	
	liaison droit - rue de St Amand	15 295,64 €	
	Aménagement d'une place de parking pour PMR IUFM	1 196,00 €	
	Déplact d'une sortie sur l'extérieur s'ouvrant actuellement sur le lève PMR IUFM	3 374,49 €	
2012	UFR Lettres 2 tables PMR Amphi Zay	2 927,95 €	35 734,03 €
	DEG Rampe d'accès bât A	4 197,96 €	
	ME porte sanitaire pas hand	331,29 €	
	BU DEG mises aux normes sanitaires adaptés	249,62 €	
	Eclairage passage BU DEG	14 802,29 €	
	BU DEG mises aux normes sanitaires adaptés	249,62 €	
	Bornes anti stationnement bât H	3 637,63 €	
	Remplacement porte entrée principale par porte tiercée (accès handicap)	4 036,30	
	Douche dans sanitaire handicapé (Pôle chimie document unique)	792,11 €	
	ESPE Marquage au sol 2ème place handicap	1 196,00 €	
2013	Rampe bât Physique chimie	42 304,14 €	54 350,97 €
	UFR DEG 2 tables PMR dans 6 amphis	7 046,83 €	
	ME boucle magnétique	5 000,00 €	
2014	RU Lac/RU Forum aménagement chemin piéton	20 069,40 €	95 120,43 €
	IUT Bourges rampe accès infirmerie	27 387,40 €	
	3IA/Tram chemin accès piéton	16 788,00 €	
	ESPE St Jean aménagement banque accueil	3 967,76 €	
	DEG aménagement trottoirs aplanissement bateaux	10 266,31 €	
	DEG amphis Pothier rampe	4 555,20 €	
	AIDER déménagement (4)	4 082,80 €	
	DEG Bat C trottoirs	8 003,56 €	

Annexe 5

Tableau récapitulatif (2009-2014) des améliorations de l'accès aux lieux publics. Levées de prescriptions par Accessmétrie après mise à jour par chargés d'opérations.

Site	Accessibilité à l'origine	Nombre d'obstacles restants	Dépense globale engagée	Accessibilité actuelle
01.1 - Polytechnique Galilée	60 %	39	0 €	67 %
01.2 - Laboratoire Gremi	34 %	11	0 €	42 %
02 - Polytechnique Vinci	46 %	59	0 €	54 %
03 - UFR Lettres	49 %	48	5550 €	57 %
04 - IUFM Bourgogne	37 %	65	1200 €	44 %
05 - IUFM Saint-Jean	38 %	26	0 €	43 %
06 - Bibliothèque de Droit	45 %	12	0 €	45 %
07 - Bibliothèque Centrale	3 %	20	250 €	6 %
08 - UFR de Droits	26 %	63	27559 €	41 %
09 - Bibliothèque sciences / Technique / STAPS	44 %	11	0 €	54 %
10 - UFR Sciences - Bâtiment Physique Chimie	42 %	27	0 €	50 %
11 - UFR Sciences - Bâtiment S	25 %	25	0 €	25 %
12 - UFR Sciences - Bâtiment Grelet	33 %	15	0 €	33 %
13 - UFR Sciences - Bâtiment Royer	50 %	11	22823 €	72 %
14 - UFR Sciences - Bâtiment ICOA	48 %	27	0 €	48 %
15 - UFR Sciences - Bâtiment Mathématiques	27 %	27	0 €	28 %
16 - UFR Sciences - Bâtiment Administration	24 %	24	0 €	27 %
17 - UFR Sciences - Bâtiment 3IA	48 %	18	36986 €	55 %
18 - UFR Sciences - Bâtiment Amphithéâtres	0 %	24	0 €	0 %
19 - Maison des Etudiants et Cône	36 %	13	0 €	54 %
20 - IUT Chartres	40 %	25	0 €	50 %
21 - UFR STAPS	44 %	58	0 €	44 %
22 - IUFM Bourges	56 %	12	0 €	56 %
23 - Bibliothèque (Bourges)	54 %	7	0 €	54 %
24 - IUT Issoudun	28 %	35	0 €	28 %
25 - IUT Chateauroux	42 %	27	0 €	42 %
26 - Centre d'Etudes Supérieures de Chateauroux	49 %	26	0 €	49 %
27 - IUFM Blois	52 %	53	0 €	52 %
28 - IUFM Blois	0 %	24	0 €	0 %
29 - IUT Bourges	49 %	71	0 €	63 %
30 - IUT Orléans	41 %	82	20081 €	45 %
31 - IUFM Tours	20 %	103	0 €	20 %
32 - Extérieurs Campus La Source	0 %	15	62109 €	21 %
	Moyenne		Moyenne	Moyenne
	36 %		5350 €	41 %